



LE DEVOIR

Le gouvernement Sharon s'effondre



Deux solitudes: Shimon Peres et Ariel Sharon. La crise a éclaté lorsque les travaillistes ont décidé de voter contre le projet de budget si les crédits alloués aux colonies dans les territoires palestiniens n'étaient pas réduits de 150 millions de dollars, à l'instar de toutes les autres dépenses sociales.

Les travaillistes démissionnent après avoir voté contre le budget alloué aux colonies

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Jérusalem — Les cinq ministres travaillistes ont démissionné hier, en plein débat budgétaire en Israël, provoquant l'effondrement du gouvernement d'union nationale du premier ministre de droite Ariel Sharon.

Coup sur coup, le ministre de la Défense, Binyamin Ben Eliezer, le chef de la diplomatie, Shimon Peres, et le ministre de la Culture, Matan Vilnai, ont annoncé leur départ du gouvernement, formé en mars 2001, en guise de protestation contre des crédits alloués à la colonisation juive dans les territoires palestiniens. Ils ont été suivis par les ministres de l'Industrie, Dalia Itzik, et des Transports, Ephraïm Sneh, privant la coalition de la participation de la deuxième force politique du pays.

«Aujourd'hui, l'union nationale a éclaté et personne ne comprend pourquoi», a déclaré M. Shalom à la tribune de la Knesset, le Parlement, qui a finalement voté en première lecture le budget 2003, contesté par les travaillistes. Sur 114 députés présents, 67 ont voté en faveur du budget et 45 contre tandis que deux se sont abstenus.

M. Sharon a déploré devant la Knesset le départ des travaillistes, accusant M. Ben Eliezer d'en porter



Sharon pourrait obtenir une majorité en s'alliant à des partis de droite

VOIR PAGE A 8: SHARON

Le Montréal bleu se concrétise

Des investissements de neuf millions pour avoir un meilleur accès au fleuve

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Du rêve à la réalité, le Montréal bleu de l'ex-maire Pierre Bourque se concrétise enfin, mais à une échelle plus grande que prévu. À la suite de la signature d'une première entente sur le développement durable de la région, le gouvernement du Québec a débloqué hier une première enveloppe qui permettra d'améliorer l'accès aux berges de la région. Une vingtaine de projets totalisant 34 millions de dollars ont ainsi été soumis à ce jour.

Parcs riverains, réfection de marinas, création de ports de plaisance, aménagement de pistes cyclables: Les municipalités nourrissent donc beaucoup d'attentes à l'endroit de ce nouveau partenariat liant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et le gouvernement du Québec.

Le 10 octobre dernier, ces deux instances s'entendaient en effet sur un nouveau partenariat qui vise «à protéger et à mettre en valeur les espaces riverains et aquatiques et à doter la région d'un réseau intégré et cohérent d'espaces boisés et humides ayant une valeur écologique». Le Programme de mise en valeur des espaces bleus, issu de ladite entente, a précisément pour objectif de concrétiser cette volonté. C'est dans un tel contexte que le ministère des

VOIR PAGE A 8: MONTRÉAL

SPORTS



L'autorité de Therrien est contestée

À lire en page B 6

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Les sports.....	B 6
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés.....	B 4
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 5

Vols aux cimetières

Le patrimoine religieux du Québec s'en va à vau-l'eau

Un nouveau problème se pose aux gens responsables de la préservation du patrimoine artistique. Les cimetières du Québec, parmi les plus anciens, se vident. En effet, les œuvres d'art, sculptures et monuments compris, s'absentent des cimetières. L'Écomusée de l'Au-Delà tient aujourd'hui une journée d'étude.

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'an dernier, une statue en bronze d'une hauteur de six pieds a été volée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. En septembre dernier, une applique du monument funéraire de la famille Versailles a subi le même sort. Et le fléau se poursuit.

L'an dernier, une statue en bronze d'une hauteur de six pieds a été volée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. En septembre dernier, une applique du monument funéraire de la famille Versailles a subi le même sort. Le médaillon et l'autoportrait de la stèle du sculpteur Alfred Laliberté sont également portés disparus. Et cet été, un médaillon du monument de L. O. David, fait de la main d'Henri Hébert (1884-1950), a été volé.

Le patrimoine religieux du Québec s'en va à vau-l'eau: les vols se multiplient et les églises sont dépecées, comme l'église Saint-Jean-de-la-Croix, boulevard Saint-Laurent, à Montréal, vendu en condos, ou mises en vente en pièces détachées, comme l'église Saint-Julien à Lachute. Une recrudescence de vols est actuellement remarquée dans les églises et les cimetières du Québec. Pour cette raison, l'Écomusée de l'Au-Delà et son directeur, Alain Tremblay, organisent aujourd'hui une journée d'étude sur la problématique particulière des cimetières.

En ce qui a trait aux cimetières, Alain Tremblay n'est pas prêt à sonner l'alarme mais affirme que quelque chose doit être fait, d'où

VOIR PAGE A 8: VOLS

Ottawa et Québec accordent un sursis aux Algériens

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le couple montréalais Seddiki-Bourouisa et les centaines d'autres Algériens du Québec à qui le statut de réfugié a été refusé peuvent respirer un brin: Ottawa a annoncé conjointement avec Québec hier un assouplissement «exceptionnel» du règlement, qui leur permettra peut-être d'éviter d'être renvoyés dans leur pays qui se déchire encore.

Les ressortissants algériens pourront en effet présenter une demande de résidence permanente sans avoir à quitter le Canada comme le prévoit la loi en circonstances normales. Cette clause avait joué contre le couple montréalais, sur lequel pesait un avis d'expulsion, parce que l'entrée aux États-Unis (pour faire leur demande) leur avait été refusée.

VOIR PAGE A 8: SURSIS

Une réflexion à haute voix sur la lecture



FRÉDÉRIC JULIEN
Lettre à mes étudiants
Apprendre à lire et donner à voir
104 PAGES • 12 \$
DISTRIBUTION FIDES

PRÉFI

Nous vous aiderons à trouver ce qui vous va le mieux.



Les Fonds Mutuels TD : Un soutien complet et des outils professionnels qui facilitent les investissements.

FONDS MUTUELS TD[†]

Outils professionnels
d'emploi facile

Représentants en fonds
communs de placement avertis

Gestion experte des portefeuilles

Pour bien choisir, appelez-nous.

1 888 458-4555

www.tdcanadatrust.com/francais/fondsmutuel

Il est toujours intéressant de disposer d'un vaste choix. Mais faire le bon choix n'est pas de tout repos. En matière de fonds communs de placement, nous sommes là pour faciliter vos décisions.

Actions ou titres à revenu? RÉR ou hors RÉR? Sectoriel ou indiciel? Que vous soyez un investisseur prudent ou audacieux, notre éventail d'outils professionnels et notre

soutien vous aident à déterminer vos besoins de placement et à comprendre et analyser vos options. Nos représentants en fonds communs de placement[†] avertis ont les compétences nécessaires pour vous aider à mettre en œuvre ces stratégies.

Nous vous aiderons à découvrir les placements qui conviennent à vos objectifs.

Vous n'avez qu'à nous appeler dès aujourd'hui.

TD Fonds Mutuels

Offerts dans les succursales TD Canada Trust et TD Waterhouse^{*2} et par d'autres courtiers indépendants.

TD Canada Trust
Des services bancaires confortables

TD Waterhouse

1. Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de placements TD Inc. (GPTD), filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Prière de lire le prospectus avant d'investir. On trouvera dans le prospectus une information détaillée sur les titres proposés. On peut se procurer ce prospectus auprès de notre maison ou des courtiers autorisés à placer des titres au Québec. La valeur des fonds communs de placement fluctue souvent et le rendement antérieur peut ne pas se répéter. Les placements dans les fonds communs de placement ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, et ne sont pas garantis par La Banque Toronto-Dominion. Les Fonds Mutuels TD sont offerts par Services d'investissement TD Inc. (principal placeur), TD Waterhouse Canada inc. et des courtiers indépendants. 2. TD Waterhouse Canada inc. (« TD Waterhouse ») est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse - Membre du FCPE. *Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion; GPTD est un utilisateur autorisé. †Nos représentants en fonds communs de placement désignent les représentants de Services d'investissement TD Inc.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

Un mauvais procès

Il était dans l'ordre des choses que le débat sur la stratégie référendaire soit relancé à la faveur d'un différend entre Bernard Landry et son ministre de la Justice, Paul Bégin, à propos de la nomination d'un médiateur.

D'une certaine façon, c'est le rôle que M. Landry a toujours joué au PQ. Déjà, en 1984, il avait vainement tenté de réconcilier René Lévesque et le groupe de ministres orthodoxes, Jacques Parizeau et Camille Laurin en tête, qui refusaient le «beau risque» que lui-même avait accepté de prendre, jugeant «suicidaire» de s'entêter après le verdict clair de 1980.

Au printemps 1995, c'est encore lui qui s'était fait le porte-parole de ses collègues inquiets de voir M. Parizeau rouler pleins gaz et sans freins sur ce qu'il appelait l'autoroute de l'indépendance, au risque de subir les foudres de son chef.

Quand Lucien Bouchard lui a succédé, il a pris sur lui d'explorer des voies nouvelles, par exemple cette idée d'un référendum axé sur le concept de «peuple québécois», auxquelles la méfiance maladroite à l'endroit de M. Bouchard lui interdisait même de réfléchir. Ce n'était peut-être pas la trouvaille du siècle, mais jamais il ne lui est venu à l'esprit de chercher un succédané à un référendum sur la souveraineté. Il s'agissait simplement de trouver un moyen de reprendre l'initiative, mais son chef lui-même a trouvé la partie trop risquée dans un parti demeuré traumatisé par l'étapisme de Claude Morin et l'affirmation nationale de Pierre Marc Johnson.

Le discours de Gatineau, qui a achevé de convaincre Paul Bégin que l'arrivée de Bernard Landry n'avait rien changé, n'était rien d'autre qu'une ultime tentative de réconcilier ceux qui voulaient qu'il s'engage formellement à tenir un référendum au cours d'un prochain mandat et ceux qui le pressaient, au contraire, de s'engager à ne pas en tenir.

M. Landry a raison de trouver inconvenant qu'on mette en doute ses convictions souverainistes. À moins qu'il ne soit impossible d'être à la fois un bon militant et un premier ministre responsable.

Si ce n'était que d'eux, il n'y aurait aucun problème à ce que les «impatiens» perdent autant de référendums qu'ils le désirent, mais il se trouve que l'actuel chef du PQ est également le chef du gouvernement de tous les Québécois.

M. Bégin disait l'an dernier que le gouvernement n'avait pas à se préoccuper de ce que la population désire ou non la tenue d'un nouveau référendum. Certes, un gouvernement a le droit et parfois même le devoir de proposer des avenues qui sortent des sentiers battus, au risque de se fourvoyer, mais il peut arriver que l'échec lui soit interdit.

Après les reculs majeurs que les NON de 1980 et 1995 ont valu au Québec, M. Landry n'a pas le droit d'en risquer un troisième si, en son âme et conscience, il n'a pas la conviction de le gagner. Sachant combien la souveraineté lui tient à cœur, son refus de se jeter tête première dans une opération aussi hasardeuse l'honore.

Pour les «impatiens», le modèle à suivre est évidemment celui de Jacques Parizeau. Il est vrai que M. Parizeau s'est entêté à tenir un référendum malgré les objections de tous ceux qui estimaient déjà que les «conditions gagnantes» n'étaient pas réunies, à commencer par Lucien Bouchard, que les résultats décevants des élections de septembre 1994 avaient complètement découragé.

On ne peut cependant faire abstraction de l'extraordinaire conjoncture dont il a bénéficié. Tant mieux pour lui, mais il faut bien le reconnaître: en 1995, le camp du OUI a surfé sur l'échec de l'Accord du lac Meech et, dans une moindre mesure, sur celui de l'entente de Charlottetown, qui avaient engendré un fort sentiment de rejet dans la population. Disons-le tout net: si l'Accord du lac Meech avait été intégré à la Constitution canadienne, M. Parizeau ne serait probablement jamais devenu premier ministre.

La conjoncture n'est pas tout en politique, mais elle est déjà beaucoup. Sans la banqueroute de la monarchie française, il n'y aurait pas eu de prise de la Bastille en 1789. Et Lénine serait resté coincé en Suisse si la Russie n'avait pas été entraînée dans la Grande Guerre.

On peut bien reprocher à Bernard Landry d'avoir procrastiné après avoir promis de s'atteler résolument à la promotion de la souveraineté, mais la période ouverte par les événements du 11 septembre 2001 n'était pas particulièrement propice à une croisade de ce genre. Durant toute l'année qui a suivi, il a passé l'essentiel de son temps à éteindre des feux. Je sais, il les allume souvent lui-même.

On fait un mauvais procès à M. Landry en l'accusant de n'avoir conçu aucune stratégie pour relancer le débat. Quelle était son intention, croyez-vous, en créant une commission d'enquête sur le déséquilibre fiscal, sinon recréer une conjoncture qui rendrait la population plus réceptive aux discours souverainistes?

Selon Paul Bégin, la réalité du déséquilibre fiscal «devrait être martelée sans relâche». Il faut croire que le ministre de la Justice n'écouterait pas ce qui se disait l'Assemblée nationale. Peu importe la question qui leur est adressée, les membres du gouvernement Landry n'ont qu'une réponse: les besoins sont à Québec, mais l'argent est à Ottawa. Cette litane devient même lassante.

Soit, la société civile n'a pas réagi avec la vigueur espérée, mais les péquistes n'ont rien aidé en étalant leurs états d'âme sur l'opportunité de tenir un référendum sur le rapatriement de points d'impôt. La partie est cependant loin d'être terminée. La prochaine manche débutera le mois prochain avec la publication du rapport Romanow sur la santé. En attendant, M. Landry pourrait toujours s'acheter une ceinture fléchée.

mdavid@ledevoir.com

Mise à jour économique du ministre fédéral des Finances

Un surplus de quatre milliards

L'opposition juge très conservatrices les prévisions de John Manley

Le ministre des Finances, John Manley, ne nie pas l'existence de surplus, mais ses prévisions sont trop modestes aux yeux de l'opposition, qui l'accuse de camouflage.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Une croissance plus vigoureuse que prévu, des dépenses sous contrôle, des revenus destinés à augmenter. Tous les ingrédients sont réunis pour assurer une bonne santé financière au gouvernement fédéral. Malgré cela, le nouveau ministre des Finances, John Manley, prévoit pour cette année un maigre surplus de quatre milliards de dollars seulement, dont trois serviront à sa réserve pour éventualités et peut-être au remboursement de la dette.

La crédibilité de la mise à jour économique présentée hier à Halifax par M. Manley a aussitôt été mise en doute par les partis d'opposition. Ceux-ci l'accusent de faire comme son prédécesseur, Paul Martin, et de camoufler les futurs surplus d'Ottawa. «On doit prendre cet énoncé avec un grain de sel», a résumé le chef allianciste Stephen Harper.

Le Canada a affiché une croissance de plus de 5 % au cours du premier semestre 2002. Le rythme a quelque peu fléchi, mais la croissance devrait être de 3,4 % pour l'année en cours et de 3,5 % en 2003, une performance supérieure à celle prévue dans le dernier budget et la meilleure de tous les pays du G7. À moyen terme, on parle d'une croissance annuelle moyenne de 3 %.

Le ministre Manley, qui se prend à rêver du Canada comme d'un «tigre du Nord», refuse pourtant de se montrer trop optimiste. Peu importe le surplus de 8,9 milliards dégagé en 2001-02, il ne prévoit plus qu'un surplus de un milliard pour l'année en cours (2002-03) et de 3,1 milliards pour l'année suivante. Pour les années suivantes, il avance les chiffres de 3,5 milliards (2004-05), 6,8 milliards (2005-06), 10,5 milliards (2006-07) et 14,6 milliards (2007-08).

Pour y arriver, M. Manley retranche toutefois une réserve pour éventualités de trois milliards qui, si elle n'est pas utilisée, servira à rembourser la dette de 536,5 milliards. Il soustrait aussi une «mesure de prudence économique» sans cesse croissante. D'à peine un milliard en 2003-04, celle-ci atteint quatre milliards en 2007-08. Ne serait-ce de ces astuces, ce sont des surplus allant de 7,1 milliards à 21,6 milliards qu'il devrait prévoir.

John Manley, qui dit s'en tenir aux prévisions du secteur privé, attribue la taille modeste de ses surplus à deux facteurs: «l'effet soutenu du ralentissement économique de l'an dernier sur les recettes fiscales» et «l'incidence des initiatives déjà annoncées, plus particulièrement le plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars et l'accord sur les soins



John Manley

REUTERS

de santé de 23,4 milliards», a-t-il dit.

Et comme si cela ne suffisait pas à refroidir les attentes, le ministre multiplie les appels à la prudence, rappelant l'incertitude qui prévaut sur la scène internationale ainsi que la fragilité de la reprise dans d'autres pays. Il rejette toute hausse de taxes et mise plutôt sur un examen continu des programmes ainsi que sur la

réaffectation des ressources existantes pour financer les nouvelles initiatives, qu'il n'identifie pas.

Il n'a fait qu'énumérer les priorités évoquées dans le discours du Trône, soit un «plan à long terme» en santé, la mise en œuvre du protocole de Kyoto, la hausse de la Prestation nationale pour enfant, l'investissement dans les infrastructures et l'amélioration de la productivité. Il faudra attendre la conférence des premiers ministres sur la santé, prévue pour janvier, et le dépôt du budget, en février, pour en savoir plus.

Le porte-parole bloquiste Pierre Paquette a rappelé que depuis 1997, son parti a presque toujours visé juste en matière de surplus alors que le gouvernement s'est sans cesse trompé. Selon lui, ce sera encore le cas cette année car il estime que le surplus atteindra environ dix milliards.

«Le ministre ne prévoit aucune hausse des recettes. Ça n'a aucun sens avec, entre autres, une croissance de 3,4 %, l'augmentation des taxes sur le tabac et l'entrée en vigueur de celles sur la sécurité aéroportuaire», a-t-il confié en entrevue. À son avis, ce manque de transparence empêche un débat éclairé sur l'usage des surplus et permet au fédéral de nier l'existence du déséquilibre fiscal qui affecte les provinces.

Fait à noter, pendant qu'Ottawa persiste en ce sens, ses documents montrent que les provinces afficheront un déficit global de 300 millions en 2001-02 alors que les administrations publiques canadiennes, prises dans leur ensemble, afficheront, elles, un «excédent de 8,6 milliards». Tout ça parce que le gouvernement fédéral, lui, a réussi à dégager un surplus de 8,9 milliards, soit 7,4 milliards de plus que prévu.

Une autre preuve du déséquilibre fiscal

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Dans sa mise à jour économique et financière, le ministre fédéral des Finances, John Manley, fait la preuve éclatante de l'existence du déséquilibre fiscal.

C'est la lecture qu'a faite, hier, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie, aux Finances et à la Recherche, Pauline Marois, des prévisions financières dévoilées par M. Manley. «M. Manley fait exactement la preuve que nous avions raison sur le déséquilibre fiscal avec les surplus qu'il annonce», a dit Mme Marois.

Non seulement le gouvernement fédéral affichera des surplus

toujours croissants au cours des cinq prochaines années, mais ces surplus dépassent de plus du double l'évaluation qu'en avait faite le Conférence Board du Canada pour le compte des provinces dans la foulée de la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal.

Ainsi, selon les données rendues publiques par M. Manley, le gouvernement fédéral récoltera des surplus totalisant 49,4 milliards en cinq ans, «avant provisions pour prudence». Sur la même base, le Conférence Board, qui a utilisé manifestement des hypothèses plus conservatrices, a calculé qu'Ottawa dégagera des surplus s'élevant à 22 milliards d'ici 2006-07. Dans sa mise à jour, M. Manley retranche de ses surplus une réserve pour éventuali-

tés de 3 milliards par année, soit 15 milliards en cinq ans, et soustrait une autre somme de 9,5 milliards à titre de réserve si la croissance économique s'avère plus faible que prévu. Or, depuis que ces réserves existent, elles sont toutes venues gonfler les surplus pour être ensuite appliquées à la réduction de la dette fédérale.

M. Manley a prévu un réinvestissement en santé, «une nouvelle intéressante», selon Mme Marois, qui voudrait toutefois que le gouvernement fédéral respecte les compétences du Québec. «Il propose d'aller intervenir dans des champs de responsabilité des provinces que ce soit en santé ou en infrastructures municipales», a fait remarquer la vice-première ministre.

Une radiographie des sacs de bonbons d'Halloween

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Après la traditionnelle équipée déguisée de ce soir, certains parents feront un saut chez le chiropraticien pour radiographier les sacs de bonbons d'Halloween, à la recherche de quelque dangereuse épingle ou lame de rasoir!

Drôle d'idée: pour calmer des parents inquiets, une dizaine de cliniques de chiropractie de la province armées d'appareils de radiographie passeront ce soir les sacs de friandises sous les rayons X, à la recherche de corps étrangers métalliques de type épingle, aiguille ou lame de rasoir.

«C'est notre manière de nous investir socialement», explique le Dr Christian Héroux, membre du Centre chiropratique de La Pinière et porte-parole de l'ensemble des cliniques qui ont accepté d'offrir gratuitement ce service à leur «collectivité». La clinique de Terrebonne est à l'origine de ce service qui a permis à 400 parents l'an dernier de laisser leurs enfants grignoter leurs sucres l'âme un peu plus en paix. «Ça fait quatre ans que nous offrons ce service à nos clients, et nous n'avons jamais rien trouvé d'anormal», explique M. Héroux.

Pour acheminer cette invitation particulière aux parents, les cliniques ont utilisé le véhicule scolaire, avec la bénédiction des directions d'école ou des conseils d'établissement. Le sac d'école des petits a ainsi servi de courroie de transmission, ce que le porte-parole des cliniques de chiropractie n'assimile pas du tout à une opération publicitaire.

«Oyé oyé, le temps des déguisements et des sucres est déjà presque arrivé. Comme il est très prudent et fortement recommandé de vérifier chacune de vos confiseries très soigneusement à la suite de votre cueillette, la clinique chiropratique Saint-Martin offre ses services à la collectivité en vous donnant la chance de faire radiographier votre sac de bonbons sans frais», affirmait-on dans un communiqué expédié dans des centaines de foyers de Laval grâce à la magie du sac d'école.

«On a entamé ça l'an dernier, et ça été très apprécié», explique le Dr François Auger, de cette clinique lavalloise, reconnaissant de bon gré que l'exercice fournit aussi une grande visibilité. «C'est évident que ça nous amène de la visibilité, mais ce n'est pas pour cela que nous le faisons», rétorque M. Héroux.

L'école, qui doit normalement être exempte de toute publicité, peut-elle se faire le porte-voix des commerces, même si ceux-ci offrent un service en apparence anodin? «Certaines écoles ne veulent pas qu'il y ait distribution d'annonces par le sac d'école», avoue M. Héroux.

À la Commission scolaire de Laval, on y perçoit une offre d'information et un service destiné aux parents. Le directeur d'une école primaire de Laval qui a accepté de diffuser le communiqué n'y a pas vu d'intention malicieuse. «J'ai vu là plutôt la diffusion d'un service qui pourrait bénéficier aux parents», explique Gaëtan Pomerleau, directeur de l'école Le Sentier, à Laval.

EN BREF

Combien coûte un détenu?

(PC) — Le coût de l'incarcération des prisonniers ne cesse d'augmenter au pays, a indiqué Statistique Canada hier. La facture quotidienne pour maintenir quel qu'un derrière les barreaux dans un pénitencier fédéral était de 189 \$ en 2000-01, une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. Dans les prisons provinciales et territoriales, le coût quotidien moyen avait augmenté de 7 %, pour atteindre 137 \$. Les services correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux ont dépensé 2,5 milliards en 2000-01, comparativement à 2,4 milliards en 1999-2000.

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Costumes griffés importés d'Italie

seulement **399\$**

Tissus signés
- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

Michael MOORE

Michael Moore

MIKE
CONTRE-ATTAQUE !

ET S'EN PREND AUX ESCROCS QUI ONT FAIT MAIN BASSE SUR LA MAISON-BLANCHE

Traduction française de Stupid White Men

Un livre pamphlétaire jouissif par le réalisateur de Bowling For Columbine

Boréal
www.editionsboreal.qc.ca

240 pages • 19,95 \$

• LES ACTUALITÉS •

Autoroute Décarie
et rond-point l'Acadie

Ménard justifie les dépassements de coûts

LE DEVOIR
ET LA PRESSE CANADIENNE

Si les travaux routiers sur l'autoroute Décarie et au rond-point l'Acadie ont connu d'importants dépassements de coûts, c'est parce que les travaux à effectuer étaient plus importants que ce qu'on avait prévu au départ, soutient le ministre des Transports, Serge Ménard. Le Parti libéral accuse quant à lui le gouvernement de laxisme dans l'octroi des contrats.

À la suite de la parution d'un article dans *Le Devoir* d'hier faisant état d'importants dépassements de coûts dans les projets de réfection de l'autoroute Décarie (180 %) et du rond-point de l'Acadie (75 %), les libéraux ont accusé M. Ménard hier d'être incapable de chiffrer correctement les travaux routiers d'importance. Ils lui ont reproché le fait que les travaux sur Décarie soient actuellement estimés à 100 millions plutôt que les 36 millions prévus et que la facture pour les travaux sur le rond-point l'Acadie frôlera bientôt les 100 millions alors qu'on avait d'abord planifié des débours de 58 millions.

En chambre, le ministre s'est défendu en disant que l'estimation des coûts des travaux sur l'autoroute Décarie avait été faite «dans une situation d'urgence: des blocs de béton s'étaient détachés de certains viaducs et avaient blessé des gens. Il a donc fallu faire une évaluation sommaire». Par la suite, «plutôt que de faire des travaux qui dureraient pendant dix ans, on a décidé d'en faire qui dureraient pendant 30 ans au moins, a-t-il évoqué. Et on a examiné d'autres structures pour trouver qu'il y avait des défauts qui risquaient aussi de les rendre dangereuses».

M. Ménard a précisé qu'une partie des dépassements de coûts était aussi attribuable aux augmentations qu'on observe actuellement dans les soumissions ainsi qu'à une inflation des coûts de construction.

Enfin, «les travaux étant plus importants, il était plus important de ne pas interrompre la circulation, a-t-il indiqué. Cela implique des travaux plus coûteux, parce qu'il y a moins d'heures par jour où on peut les faire et parce qu'il faut prendre plus de précautions pour maintenir la fluidité de la circulation».

Quant aux dépassements de coûts au rond-point l'Acadie, le ministre Ménard a expliqué que «dans ce cas-là, nous croyions que les anciens viaducs pouvaient supporter le flot de circulation temporaire pendant les travaux. Nous avons constaté que non, et il a fallu construire au-dessus de Décarie un pont temporaire».

Du reste, les coûts liés aux suggestions d'un audit de sécurité ont également fait augmenter le total, a conclu le ministre Ménard, qui a souligné que dans les deux cas cités par *Le Devoir*, la Ville de Montréal avait assumé une partie de la facture.

Déchets toxiques incinérés sans examen public

Le Québec confirme son titre de poubelle de l'est du continent

Les Américains exporteront de plus en plus leurs déchets dans leur arrière-cour, selon un spécialiste de l'Institut Pembina

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le projet de Québec visant à soustraire l'incinération de déchets dangereux toxiques au processus d'évaluation public de son incidence «constitue un énorme recul au plan environnemental, qui risque de stimuler énormément les exportations de déchets vers votre province», ce qui risque de renforcer son image de «poubelle» de déchets toxiques de l'est du continent.

C'est ce qu'a déclaré hier au *Devoir* le professeur Mark S. Windfield, qui enseigne à l'université de Toronto en sciences environnementales et qui œuvre au sein de l'Institut Pembina. Ce spécialiste de la «gouvernance environnementale» a signé plusieurs études remarquées sur le transport de matières dangereuses entre les trois pays membres de l'ALENA, dont la plus connue est celle qu'il a publiée en mai 2001 pour le compte du Texas Center for Policy Studies.

Le Québec et l'Ontario, explique le professeur Windfield, sont devenus, vers 1993, des points de chute recherchés des exportateurs de déchets dangereux en raison de la faiblesse de leurs réglementations environnementales et du relâchement des règles

américaines d'élimination. Le Québec importait alors chaque année 71 725 tonnes de déchets dangereux toxiques et l'Ontario, 65 439 tonnes. En 1999, les exportations américaines atteignaient le volume record de 333 147 tonnes au Québec et de 324 554 tonnes en Ontario. On a alors affublé les deux provinces du surnom peu enviable de «poubelles» de l'est du continent! En 2001, cette réputation ne se démentait toujours pas: le Québec, dit-il, importait toujours 291 550 tonnes, devançant l'Ontario avec 197 855 tonnes.

«Si Québec, poursuit Mark Windfield, baisse la garde en annulant l'exigence actuelle d'une étude d'impact et d'une audience publique pour l'incinération de déchets dangereux toxiques dans des équipements industriels lourds, comme l'indique le projet de règlement que vous m'avez fait parvenir, cette situation va intensifier l'exportation de ces déchets vers le Québec. Depuis 1990, la loi du Superfund américain rend les producteurs de déchets responsables juridiquement de leurs déchets et des sous-produits de leur incinération, de leur apparition jusqu'à leur élimination. Une responsabilité qui ne s'éteint jamais, sauf s'ils envoient ces déchets au Canada, ce que des entreprises québécoises comme Horizon Environnement font valoir explicitement dans des brochures envoyées à d'éventuels clients, comme celle

que j'ai en mains. Dès que les déchets passent la frontière, la responsabilité du producteur américain cesse.»

«Il est faux de prétendre, ajoute le spécialiste des politiques de gestion publique, que le remplacement d'une étude d'impact et d'une audience publique par des normes d'émissions, c'est du pareil au même. L'étude d'impact impose au promoteur de décrire sa technologie, les produits qu'il va incinérer, les limites de ses appareils, les difficultés de fonctionnement sous des conditions de climat variable et mille autres détails. Le public, qui est alors informé des enjeux techniques du dossier, peut soumettre le dossier à une contre-expertise, qui n'existe pas lorsque ces questions sont traitées privément entre le promoteur et le ministre, dont les experts contredisent souvent le jugement généralement conservateur en audience. L'emplacement des incinérateurs est une autre question à forte saveur sociale qu'une audience oblige à traiter avec rigueur et qu'on escamote totalement, souvent aux dépens de la sécurité publique, lorsqu'il n'y en a pas.»

Sauf en audience, et encore, poursuit le chercheur, les experts des ministères publics acceptent généralement, ou avec peu de changements, les projets des promoteurs: «C'est moins exigeant, dit-il, de les accepter et surtout moins risqué que de tout remettre en question, ce qui rend l'audience encore plus nécessaire.»

Kyoto sera en vigueur dans cinq mois, dit Anderson

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, a déclaré hier que le protocole de Kyoto entrera à son avis en vigueur d'ici «trois, quatre ou cinq mois» à la suite de sa ratification par le Canada et la Russie, principalement.

Le ministre a donné ces précisions hier à l'occasion d'une conférence de presse téléphonique à partir de New Delhi, en Inde, où il participe à la huitième Conférence des signataires du protocole de Kyoto en 1997.

Il manque environ 18 % au pourcentage d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour que le protocole prenne juridiquement effet, a précisé le ministre Anderson, ce que les émissions canadiennes, les neuvièmes en importance au monde, mais surtout les énormes émissions de la Russie à l'époque

de l'URSS peuvent définitivement combler.

Le protocole de Kyoto entrera en vigueur lorsque 55 % des pays signataires l'auront ratifié. Mais les émissions de ces pays doivent représenter 55 % de celles des pays industrialisés dont le nom apparaît à l'annexe I du traité. Le protocole prévoit que les pays de l'annexe I vont devoir diminuer globalement les émissions d'origine humaine de 6 % d'ici 2012. La responsabilité des premières réductions leur incombe parce que leur développement accéléré depuis le début de l'ère industrielle est le principal responsable du réchauffement du climat.

L'implication des pays en développement dans la mécanique du protocole a été au centre des discussions de New Delhi, selon David Anderson. Celui-ci a précisé que les pays en développement ont accusé les pays développés, tout particulièrement les États-Unis, de n'avoir pas respecté l'échéance de Rio et d'imposer actuellement à la planète des séquelles en-

vironnementales graves en raison de leur irresponsabilité. Les pays développés s'étaient engagés à Rio à ramener leurs GES en l'an 2000 au niveau des émissions de 1990. Le Canada dépasse de 19 % cet objectif, et les États-Unis, de 14 %.

Les pays développés, a poursuivi le ministre Anderson, ont répliqué aux pays en développement qu'ils s'étaient mis au travail et que le dossier «était désormais sous contrôle». Même s'il n'est pas question de mettre à contribution les pays en développement avant une décennie, les pays développés veulent lancer concrètement le débat sur leur éventuelle contribution et les moyens que les pays en développement entendent utiliser pour réduire leurs émissions.

À New Delhi, le Canada n'a pas fait progresser le dossier des crédits qu'il veut obtenir pour ses exportations d'énergie propre. Il se contente de garder la question à l'ordre du jour pour le moment.

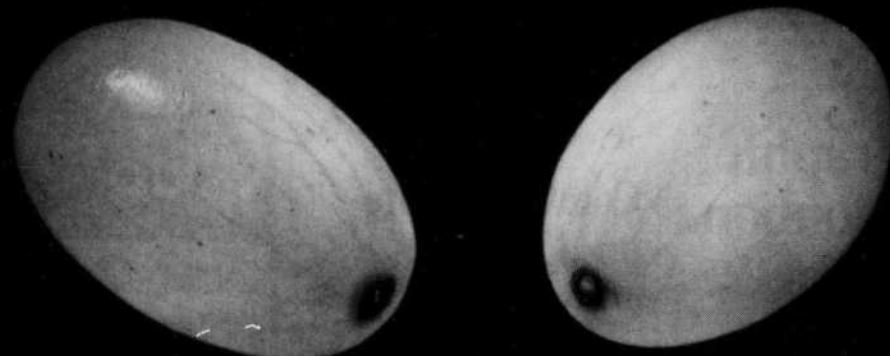
EN BREF

Les passagers francophones sont exclus de certaines places sur Air Canada

(Le Devoir) — Les passagers unilingues francophones qui voyagent à bord des avions d'Air Canada sont tenus de ne pas occuper les sièges situés près des sorties de secours, au-dessus des ailes, si aucun membre du personnel de cabine ne possède une connaissance du français. Cette directive destinée aux employés de bord a fait sursauter Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales, qui considère la mesure discriminatoire: «C'est hallucinant, et on a rien qu'à se demander si l'inverse serait acceptable si on faisait ça à des anglophones. J'en ai saisi le ministre des Transports, M. [David] Collenette, qui va regarder ça de très près», a-t-il indiqué hier sur les ondes de Radio-Canada. Air Canada affirme qu'elle a adopté cette mesure pour respecter les directives de Transports Canada. La compagnie se dit incapable d'offrir un service bilingue sur tous ses vols car l'intégration des employés de Canadien, majoritairement anglophones, n'est pas terminée.

Divergences d'opinion chez les jeunes médecins

(Le Devoir) — Deux regroupements de jeunes médecins et d'étudiants, soit la Fédération des médecins résidents du Québec et la Fédération des associations étudiantes en médecine du Québec, ont voulu exprimer leur désaccord hier à l'égard des propos tenus la veille par les représentants de l'Association des jeunes médecins du Québec, Ziad Nasreddine et Johanne Rioux. Ceux-ci avaient indiqué que leur association soutiendrait les membres désireux de travailler à l'étranger si le ministre de la Santé, François Legault, ne retirait pas la loi 114 d'ici deux semaines. «La relève médicale souhaite pratiquer la médecine au Québec», ont indiqué les présidents des deux fédérations, Stéphane Ahern et Alexis-Simon Cloutier, dans un communiqué de presse émis hier. «Il n'est pas question pour nous de promouvoir l'exode de nos membres.» Ils sont plutôt en faveur de la création de plans régionaux d'effectifs médicaux et d'un meilleur répartition des activités médicales prioritaires.



Aujourd'hui seulement

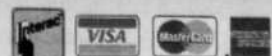
POUR L'HALLOWEEN, DÉCOUVREZ
UN RABAIS MYSTÈRE
DE 10%, 15% OU 20%
AVEC TOUT ACHAT DE 100\$ ET PLUS.



WWW.SAQ.COM

La modération a deux meilleurs goûts. 18+

18 ans et plus. Les cartes gagnantes seront disponibles le 31 octobre 2002, avec tout achat de 100\$ et plus, jusqu'à épuisement des cartes. Règlement disponible en succursale. Aucun achat requis. Titulaires de permis, agences de la SAQ et SAQ.com exclus. Offre disponible dans les Comptoirs Vin en vrac. Achats non cumulatifs. Limite d'une carte par transaction, par jour. Non applicable à l'achat de chèques-cadeaux.



• LES ACTUALITÉS •

Commission parlementaire sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Le patronat veut limiter à cinq ans le droit à l'aide sociale

C'est une véritable «bombe à retardement», répliquent les porte-parole des assistés sociaux

Le plan d'action de Landry s'annonce modeste

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le plan d'action gouvernemental pour les trois prochaines années que s'appête à dévoiler en grande pompe le premier ministre Bernard Landry mardi ou mercredi prochains sera modeste et ne pourra tabler sur de l'argent neuf compte tenu de l'état précaire des finances publiques.

«Normalement, [le plan d'action sera financé] à l'intérieur des budgets actuels en les réallouant ou en les réorganisant», a confirmé hier la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie, aux Finances et à la Recherche, Pauline Marois.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, le plan d'action gouvernemental se caractérisera par sa modestie. Mais on tentera de faire contre mauvaise fortune bon cœur en ciblant des mesures concrètes que les ministères seront appelés à financer à partir de leurs enveloppes actuelles. Plusieurs de ces mesures seront le prolongement d'initiatives déjà en marche. «On ne réinventera pas la roue», assure-t-on.

Le premier ministre Landry compte cependant sur ce plan pour relancer l'action gouvernementale d'ici les prochaines élections générales et montrer que son gouvernement, même en fin de mandat, ne demeure pas inactif. Il a fixé comme objectif le plein emploi d'ici 2005, soit la réduction du taux de chômage de 8 à 5 %, ce qui signifie la création de 210 000 emplois de plus. En santé, le mot d'ordre, c'est l'accessibilité aux soins, avait dit le chef péquiste à l'occasion du conseil national du Parti québécois, en septembre dernier.

Dans l'année en cours, on assistera plutôt à une réduction des budgets de l'État puisque le Conseil du trésor a déjà exigé que tous les ministères s'astreignent à des compressions de 300 millions d'ici la fin de l'année financière, le 31 mars 2003. Pour les cinq mois qui restent, le plan gouvernemental n'entraînera qu'une réallocation mineure de dépenses, qui ne dépassera guère quelques dizaines de millions, a-t-on laissé savoir.

Pour l'an prochain, le gouvernement se concentrera sur des mesures ciblées touchant l'emploi, la lutte contre la pauvreté, la famille et l'éducation.

La santé demeure la grande énigme, même pour le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, François Legault. Ce dernier ne sait toujours pas quelles sont les marges de manœuvre que le ministère des Finances et le Conseil du trésor mettra à sa disposition pour concevoir son propre plan d'action. Aucune date précise n'est d'ailleurs prévue pour le dépôt de ce plan d'action dont on sait toutefois qu'il attendra.

Or c'est en santé que les besoins sont les plus criants mais aussi les plus onéreux pour les finances publiques. Au conseil national du PQ, M. Landry avait promis qu'en 2005, les Québécois auraient accès à un médecin de famille, 24 heures sur 24, 365 jours par année, grâce à la mise sur pied d'un réseau complet de groupes de médecine familiale (GMF). L'implantation à la grandeur du Québec d'un réseau de 300 de ces GMF coûterait d'entrée de jeu quelque 150 millions. Même portait pour les soins à domicile: la mise en œuvre de la politique de soins à domicile du ministère, qui dort dans les cartons depuis le printemps dernier, requiert un investissement supplémentaire de 300 millions par année.

Deux points de vue divergents se sont affrontés hier en commission parlementaire sur le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Conseil du patronat a proposé de couper l'aide sociale aux personnes aptes au travail après une période de cinq ans. Une bombe à retardement, s'est écrié le Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Les prestations d'aide sociale accordées aux personnes aptes au travail ne devraient être consenties que pour une période de cinq ans. Si un assisté social ne parvient pas à se trouver un emploi au terme de ce délai, le gouvernement devrait tout simplement cesser l'octroi de son aide financière.

C'est la proposition fort controversée qu'a faite hier le Conseil du patronat du Québec (CPQ) devant la commission parlementaire qui étudie

le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Également de passage à la commission hier, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a assimilé cette idée à une «bombe à retardement» et préconisé plutôt de l'aide pour toutes les personnes pauvres, peu importe leur condition.

Le président du CPQ, Gilles Taillon, a dit hier souhaiter une «bonification du filet de sécurité sociale» pour les personnes incapables au travail «de façon à leur épargner la gêne de conditions de vie qui, actuellement, sont à la limite de la

décence». En ce qui concerne les personnes aptes au travail, M. Taillon a toutefois expliqué que des «mesures individuelles et adaptées» doivent être mises en place pour assurer leur réinsertion professionnelle. Cependant, il faudrait y lier une «obligation de résultats». «Nous pensons que dans un délai prescrit [cinq ans, par exemple], l'accès à l'emploi devient obligatoire, et le défaut de s'y conformer entraîne un arrêt de soutien financier», a-t-il déclaré. D'après M. Taillon, «l'État doit faire beaucoup, mais ce devoir comporte un corollaire, à savoir une nécessité de responsabilisation personnelle des individus».

Les membres de la commission, péquistes comme libéraux, n'ont pas manqué de critiquer sévèrement cette prise de position du CPQ, qui met «tous les gens aptes au travail dans le même panier», des personnes sans diplôme aux femmes monoparentales, a notamment souligné le ministre délégué à la Lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale, Nicole Léger.

Le point de vue du CPQ a également fait sursauter Jean-Pierre Desgagnés, porte-parole du FCPASQ, qui a répliqué aux propos de Gilles Taillon en commission parlementaire. «C'est irresponsable et indigne de proposer ça, a-t-il lancé. Je suis sidéré d'entendre cela. Le Conseil du patronat propose le modèle américain. Ce n'est pas très original. C'est une bombe à retardement», a-t-il affirmé au *Devoir*. Selon lui, au terme du délai de cinq ans, cette mesure pousserait des assistés sociaux toujours sans emploi «à l'itinérance et au suicide».

«La distinction «apte et inapte» est un faux débat, a-t-il ajouté. Un analphabète de 40 ans, on le considère apte ou inapte? Dans la réalité, des gens qui ont 40 ans et qui sont en forme physiquement se font refuser des jobs car ils sont analphabètes. Au fond, les vrais intentions du Conseil du patronat, c'est le retour au «cheap labor», ramener le Québec en arrière.»

Une réaction au bulletin de *L'Actualité*

L'anti-palmarès des écoles misera sur les différences plutôt que sur la performance

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le palmarès des écoles secondaires, dont la troisième édition sera publiée demain, présente des données inexactes et non représentatives, juge une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal, qui veut contrecarrer le phénomène en publiant des fiches analytiques qui révéleront les «différences» entre les écoles plutôt que de les défilier de la meilleure à la pire.

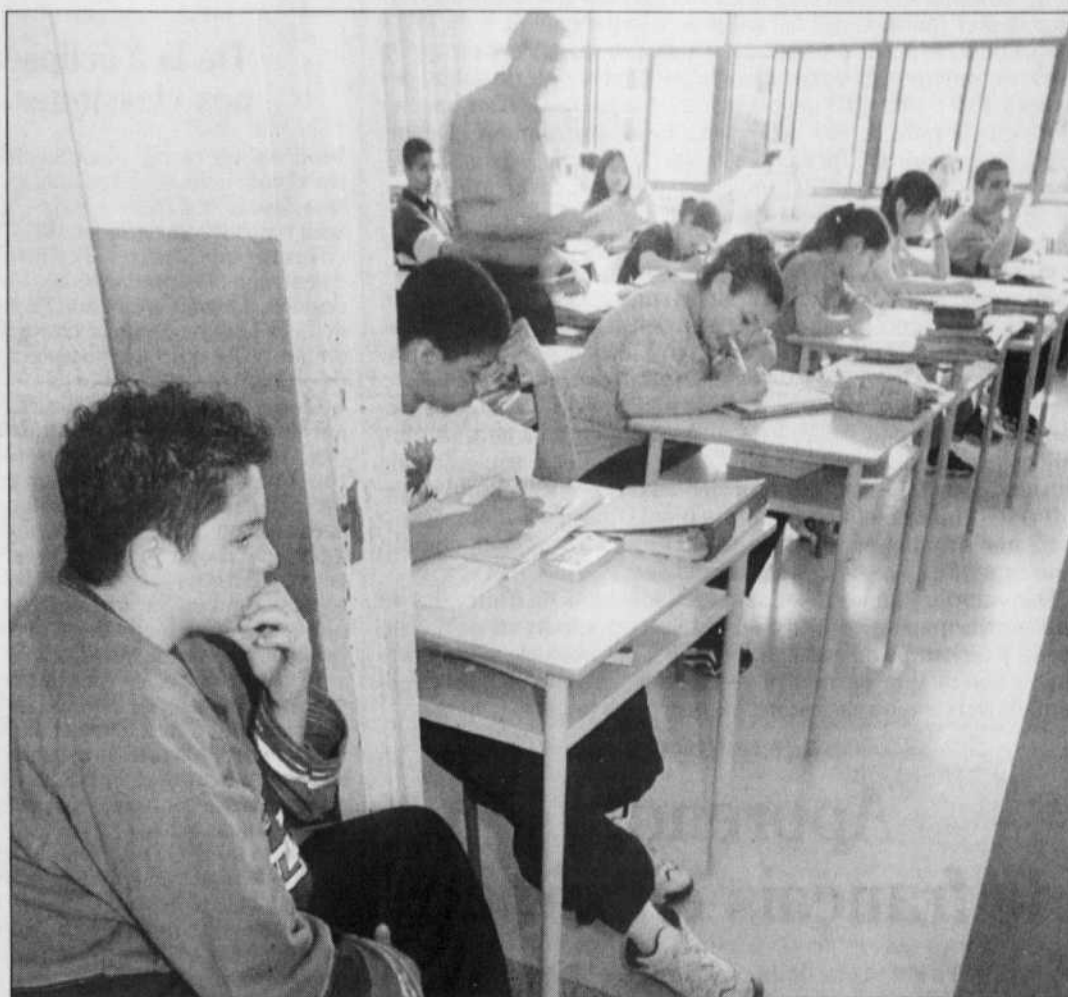
«Je ne veux pas étudier la performance des écoles», a expliqué hier le professeur et chercheur Jean-Guy Blais, meneur de ce projet d'étude qui devrait produire ses premiers résultats au printemps. «Je veux plutôt étudier les différences qu'il y a entre les écoles.»

Lancé au lendemain de la publication du tout premier *Bulletin des écoles secondaires du Québec*, en 2000, ce projet est une réaction pure à la méthodologie et aux résultats liés au palmarès de *L'Actualité*. L'Institut économique de Montréal, de concert avec l'Institut Fraser, produit chaque année une liste des écoles secondaires, privées et publiques confondues, en les cotant de 1 à 10 en fonction des résultats moyens des écoles aux épreuves uniques imposées par le ministère de l'Éducation.

«Les résultats présentés par le palmarès ne sont pas adéquats, notamment parce qu'ils attribuent la performance d'une école à une seule épreuve de trois heures!», explique M. Blais.

Le projet de recherche que conçoit l'Université de Montréal en réaction au *Palmarès des écoles secondaires* n'aura rien d'un classement, promettent ses promoteurs, qui sont soutenus à la fois par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et par la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP). Si les regroupements d'écoles et les chercheurs affirment être menés par un désir d'information plus juste à transmettre aux parents à propos des écoles, les intentions de recherche dévoilées hier n'ont pas fourni un éclairage très précis sur le type de résultats que les parents pourront consulter en sus du palmarès.

Plutôt que d'utiliser les moyennes des écoles aux épreuves uniques, on promet de compiler plutôt les résultats des élèves aux épreuves entre 1994 et 2002, ce qui les obligera à jongler avec 600 000 données différentes! L'évaluation du ministère à ces épreuves sera mise en corrélation avec celle fournie par l'école pour les mêmes examens.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les chercheurs souhaitent aussi «tenter d'isoler» la variable de sélection des écoles et utiliser des variables comme le secteur socioéconomique, le taux de rétention, la taille de l'école, le fonctionnement de l'école ou le revenu des parents. Des fiches analytiques «pas nécessairement nominatives» seront produites pour chaque établissement, et on évitera ainsi de comparer des écoles aux réalités différentes.

«Je suis assez sceptique quant aux résultats du palmarès [de *L'Actualité*], précise Jean-Guy Blais, spécialiste des mesures en évaluation, qui affirme «prendre personnel» la publication à grande échelle de résultats non valides. «Notre objectif n'est pas de publier un outil qui permettra de faire le choix d'une école mais bien de donner de l'information aux parents sur l'école de leur choix», a ajouté le chercheur.

EN BREF

Confusion sécuritaire à Ottawa

(Le Devoir) — Le gouvernement libéral a nagé en pleine confusion, hier, en déposant puis en retirant son controversé projet de loi sur la sécurité. En après-midi, le gouvernement avait en effet présenté en catimini ce projet de loi, qui a tant fait couler d'encre au printemps parce qu'il permettrait de scruter les listes de passagers aériens pour vérifier si des personnes recherchées par l'État se trouvent à bord. Le bureau du ministre responsable, David Collette, n'avait pas jugé bon d'envoyer un seul communiqué pour annoncer le projet de loi et encore moins d'organiser une conférence de presse pour expliquer les changements apportés. Aucune copie du document n'était disponible. Après des appels répétés du *Devoir* pour obtenir des renseignements, notamment au bureau du premier ministre, où on ignorait que le projet de loi avait été déposé, le leader parlementaire Don Boudria s'est levé en Chambre vers 17h40 pour en demander le retrait. «Il y avait une faute de frappe dans le projet de loi suffisamment importante pour qu'on le retire», a expliqué son porte-parole, Marc Roy.

Salariée ?

Autonome ?

Associée ?

J'le sais pas.



Jusqu'au 1^{er} décembre 2002
Venez nous rencontrer à notre stand
Carrefour l'Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest
(voisin de l'entrée du magasin Simons, niveau métro)
Lundi au vendredi, de 10h30 à 16h30
Samedi et dimanche, de 13h à 16h30

Mais je sais combien d'argent j'aurai.

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

ANNÉES	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
TAUX	2,50%	3,00%	4,00%	4,85%	6,00%	6,05%	6,10%	6,25%	6,50%	7,00%

Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
Plus on les garde longtemps, plus c'est payant.

Achat à partir de
100\$

Croissance
Flexibilité
Sécurité

Boni de **1%**
la première année pour les nouveaux fonds REER

Placements
Québec

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h. www.placementsqc.gouv.qc.ca

COMPOSEZ LE **1 8 0 0 4 6 3 - 5 2 2 9**

É D I T O R I A L

Des excédents indécents

La mise à jour économique et financière présentée hier par le ministre fédéral des Finances, John Manley, est une copie conforme du travail fait par son prédécesseur, Paul Martin. Il faudra attendre le prochain budget, prévu en février, pour savoir ce que le ministre a dans le ventre. En attendant, constatons une fois de plus qu'il existe bel et bien un déséquilibre entre les finances d'Ottawa et celles des provinces.

Il y aura bientôt un an que Paul Martin présentait son dernier budget, pressé qu'il était par le ralentissement économique annoncé dans la foulée du 11 septembre 2001. Si la situation s'est entre-temps détériorée aux États-Unis, rien de tel n'a été observé au Canada. Les recettes du gouvernement fédéral ont donc été beaucoup plus élevées que le ministre Martin ne l'avait prévu, permettant de dégager un excédent budgétaire de 8,9 milliards à la fin de l'exercice financier 2001-02, soit en mars dernier. Pas mal pour une année difficile!

Evidemment, ce chiffre très élevé est aussi le résultat de la stratégie prévisionnelle du ministre Martin, qui s'est toujours montré excessivement prudent. À lire la mise à jour financière de son successeur, John Manley, on constate le même conservatisme. Alors que l'économie roule à pleins gaz, les prévisions pour l'exercice en cours aboutissent à un surplus d'à peine un milliard d'ici avril prochain. Or, à ce milliard, il faut ajouter trois milliards inscrits au titre de la «réserve pour éventualités» et un ou deux autres milliards dits de «prudence économique», deux expressions qui veulent dire la même chose. À moins d'une catastrophe, toujours possible mais improbable, on doit donc s'attendre à un excédent d'au moins cinq milliards cette année, qui pourrait aussi atteindre le double si les scénarios passés se reproduisaient.

Selon la tradition établie par M. Martin, cette montagne d'impôts payés en trop par les Canadiens ira au remboursement de la dette, à moins que le premier ministre ne choisisse une fois de plus de piger dans la cagnotte pour financer des projets-souvenirs avant son départ.

On le voit, la situation financière du gouvernement fédéral, la nôtre en somme, est fort enviable. Depuis cinq ans, Ottawa a remboursé 46,7 milliards qui ont fait passer sa dette de 71 % du PIB à moins de 50 %. Mais, ô paradoxe, si cela a été possible, c'est qu'Ottawa va toujours chercher dans la poche des contribuables les mêmes 15,9 % d'un PIB annuel qui, lui, n'a pas cessé d'augmenter alors que le ratio de ses dépenses a beaucoup diminué. Depuis 1996, les revenus d'Ottawa ont grimpé de 135 milliards à 174 milliards, et ils atteindront 211 milliards en 2006. Une augmentation de 56 % en dix ans, malgré les baisses d'impôts!

Conséquence de cette stratégie: ce sont les provinces qui subissent le contrecoup. Ainsi, la mise à jour d'hier nous annonce qu'au moment même où Ottawa enregistre un surplus de 8,9 milliards, l'an dernier, les provinces faisaient face à un déficit global de 300 millions. Pourtant, Dieu sait que les provinces ont à offrir des services de première ligne dont les coûts ne cessent de grimper à une vitesse folle! Si les projections présentées par le ministre des Finances s'avèrent, l'excédent budgétaire fédéral atteindra un minimum de cinq milliards cette année, le double l'an prochain et le triple l'année suivante. Pour les six années qui viennent, l'excédent cumulé serait de 71 milliards... On ne rigole plus: Ottawa accapare désormais une proportion anormalement élevée des impôts compte tenu de ses responsabilités fondamentales.

Dans ces conditions, les Canadiens sont en droit d'attendre de leur gouvernement central qu'il réduise ses impôts ou qu'il cède un de ses champs de taxation — la TPS, par exemple — aux provinces afin de leur permettre de financer les services publics essentiels sans avoir à augmenter leurs propres impôts.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

Apprendre le français en région

Il n'est pas facile de convaincre les immigrants de s'installer en région, même en leur offrant un soutien de premier ordre. Mais comment peut-on penser que les nouveaux arrivants quitteront la métropole si les régions ne sont même pas en mesure d'offrir un minimum de services, à commencer par des classes de français à ceux qui ne maîtrisent pas la langue? Voilà la question qui se pose à la lecture de l'article de notre collègue Kathleen Lévesque, publié dans notre édition de lundi.

Dans plusieurs régions, s'il n'y a pas 18 immigrants adultes, il n'y a pas de cours de français. La situation n'est guère plus attrayante pour les enfants, qui sont intégrés dans les classes régulières sans avoir la possibilité de séjourner au préalable dans une classe d'accueil. Il est difficile, en effet, de mettre sur pied une classe d'accueil pour cinq enfants lorsque la subvention par enfant est la même à Montréal ou en Gaspésie, soit 110 \$. Les classes d'accueil, une idée québécoise qui, malgré ses imperfections, a connu un grand succès au cours des 30 dernières années, sont incontournables pour les enfants qui ne parlent pas le français.

Le gouvernement québécois parle depuis dix ans de régionaliser l'immigration, mais c'est à l'automne 2000 qu'il s'est officiellement donné une politique de régionalisation dans laquelle il était question de «voir de façon importante notre stratégie d'accueil». Deux ans plus tard, il faut constater que les structures d'accueil annoncées ne se sont pas matérialisées.

Pourtant, le projet de décentraliser l'immigration est louable, surtout lorsqu'il rime avec emploi. Mais au delà du travail, les nouveaux arrivants doivent trouver dans leur nouveau lieu de vie les outils qui favoriseront une intégration harmonieuse. Dans ce contexte, la maîtrise de la langue est primordiale, comme l'est, à un autre chapitre, la location d'un logement adéquat et l'obtention sans trop d'embûches d'un permis de conduire.

S'il est sérieux lorsqu'il parle de régionaliser l'immigration, le gouvernement devra manifester une certaine flexibilité dans l'administration de ses normes bureaucratiques. La politique consistant à offrir des classes d'accueil ou des cours de formation aux adultes uniquement là où le nombre le justifie ne peut tenir la route. Et, qui sait, s'il offre des services, cela finira par se savoir, et de nouveaux immigrants iront plus volontiers s'installer en région.

Le Rendez-vous national des régions, les 12, 13 et 14 novembre prochains, permettra de voir si les leaders régionaux sont plus sensibles qu'avant à la réalité de l'immigration. Si oui, alors le gouvernement doit saisir l'occasion et appuyer les initiatives intéressantes. La tâche d'offrir des structures d'accueil attrayantes ne peut reposer sur les seules épaules des leaders régionaux, pas plus que sur celles du seul ministère de l'Immigration. C'est l'ensemble du gouvernement qui doit se mouiller dans ce dossier qui n'a pas beaucoup progressé.



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

SUGGESTIONS DE DÉGUISEMENT POUR L'HALLOWEEN !!



LE FANTÔME*

L'APPRENTI SORCIER*

LE BONHOMME CITROUILLE*

* SUFFIT DE SE METTRE DANS DE BEAUX DRAPS!

* ACCESSOIRE: BALAI À DEUX VITESSES.

* ÉVITER UNE CITROUILLE MOLLE ET FADE DE SON CONTENU. DÉCORER AU GOÛT!

LETTRES

De là à éclipser nos classiques...

Vendredi soir, en regardant nonchalamment la télévision, nous sommes tombés sur l'émission *Zone libre*, diffusée à Radio-Canada. Le réseau y avait fait un décompte des 50 meilleures chansons québécoises. Les titres se succédaient, nous les commentions. En cinquième position, il y avait la chanson *Le Petit Bonheur* de Félix Leclerc. Étonnés, nous nous sommes dit que celles qui allaient suivre devaient être de sérieux chefs-d'œuvre...

Quelle ne fut pas notre surprise de voir apparaître en deuxième position la chanson *Seul* de Luc Plamondon, interprétée par Garou! Comment peut-on classer une chanson incontournable de la chanson québécoise, écrite par un poète-chanteur-compositeur engagé, en cinquième position, alors qu'une autre, qui n'a pas encore passée à travers le temps et qui est interprétée par quelqu'un que la machine médiatique pousse au plus haut point, se retrouve seconde?

N'allez pas croire que nous, insurgés, sommes des vieux de la vieille, incontestables partisans de Félix Leclerc et autres reliques des années 50. Non, nous sommes plutôt deux jeunes étudiants au bord de la vingtaine, capables d'apprécier ce que les générations précédentes nous ont légué.

Quand nous serons vieux et qu'un jeune groupe de musique reprendra la chanson *Seul* et que tout le monde en connaîtra les paroles, alors nous reconnaitrons qu'elle mérite sa deuxième place. Nous savons bien que nous devons encourager nos chanteurs, mais de là à vouloir éclipser nos classiques... Nous ne voulons pas être des détracteurs de Garou, mais il y a des limites à comparer un auteur-compositeur-interprète qui a fait connaître la chanson (et la nation) québécoise à l'étranger à un simple interprète. Lorsque Yves Duteil composera une pièce en l'honneur de Garou, nous reconnaitrons le bien-fondé de ce palmarès.

Marie Depelteau-Paquette
Marc-André Veillette
Le 25 octobre 2002

La Ville de Montréal doit intervenir énergiquement!

La Ville de Montréal a récemment décidé d'intervenir pour régler la situation dramatique vécue par les locataires de Place de l'Acadie, dans le quartier Bordeaux-Cartierville: des rats, pas d'eau, pas de chauffage, alouette! Il n'était pas trop tôt. La Ville va donc investir pour réaliser les travaux de réparation et facturer la propriétaire. Si ce dernier ne rembourse pas, ses immeubles seront saisis. Cela est excellent. Bien mieux, certainement, que de laisser la situation moisir au point qu'il faille évacuer et barricader, comme ce fut le cas de deux immeubles du quartier Côte-des-Neiges, l'un sur la rue Goyer, l'autre — transformé en condos depuis! — sur la rue Plamondon, ou encore celui de la rue de Bullion, dans le Plateau, qui sera à tout le moins transformé en logements sociaux.

Pendant, ce type d'intervention ne devrait pas être si rarissime. Dans tous les quartiers de la Ville, des immeubles ne sont pas entretenus. Il est fréquent que les locataires doivent attendre des mois avant que les inspecteurs municipaux ne se résignent à émettre avis d'infraction et amendes. Il est fréquent que ces amendes restent lettre morte pendant des années. De telles situations sont inadmissibles, et elles le sont encore plus dans le contexte actuel de pénurie de logements. De tels propriétaires, dont la négligence condamne les locataires à des conditions de vie épouvantables, ne devraient pas être propriétaires! La Ville doit intervenir énergiquement et systématiquement face à ces propriétaires récalcitrants: faire réparer, facturer, saisir le cas échéant... et alors transformer en logement social.

Alors que la grande Ville et les arrondissements avec elle en sont à préparer le budget 2003, il est impératif que des provisions suffisantes soient prévues afin d'assurer un nombre adéquat d'inspecteurs municipaux et des réserves pour procéder aux travaux nécessaires lorsque cela s'impose.

Denyse Lacelle
Projet Génèse
Montréal, le 18 octobre 2002

Génétique: des failles à tous les chapitres

Sommes-nous assez parfaits pour souhaiter la perfection que nous ne pouvons pas encore imaginer parfaitement? Le raisonnement, selon certains, comme James D. Watson, se défie ainsi: les gènes déterminent les caractéristiques physiques et psychiques des humains. Entendons d'ailleurs sous le terme «psychique» l'imagination, la pensée, l'action, la création. Et, parmi les optimismes, on ajoute: «et leurs contenus». A contenus et à dispositifs imparfaits correspondent des gènes imparfaits ou défectueux. A l'inverse, du parfait naît le parfait.

Or l'état actuel des humains montre des failles à tous les chapitres. Pour bien cerner ces failles, il faudrait être bien nanti sur le plan génétique. Qu'est-ce qui nous indique que ce serait un certain groupe de généticiens qui serait doté de gènes les habitant à se prononcer sur ces questions et sur l'avenir des humains reprogrammés?

Si on affirme que «la plupart des humains sont programmés par leurs gènes pour avoir de la compassion envers leurs semblables», dit-on de la même envoie que la perception du semblable est inscrite dans les gènes? Depuis quand? Parce que, à ma connaissance, le «vrai» semblable était et est encore dans l'enceinte «imaginaire» de telle ethnie-culture-langue-territoire. Dirait-on aussi qu'un dispositif génétique régle la guerre, le mépris, la haine, le narcissisme, l'exploitation et le pouvoir pour son propre profit, la méfiance? Etc.

Peut-on cerner le groupe de gènes qui nous différencie des chimpanzés, les extraire et créer une lignée simiesque? Ou isoler ces gènes qui nous permettraient de bâtir une organisation sociale semblable à celle des orangs-outans, l'agressivité en moins? Avant de choisir ce que nous voulons, puisque nous sommes «imparfaits», il faudra permettre l'invention de zoos où seront rangés les fruits de nos expériences, puisque la science ne peut que fonctionner ainsi: expérimenter, puis choisir. Enfin, et si la perfection suppose la régulation parfaite, d'où naîtra l'invention? Georges Tisnot
Gatineau, le 29 octobre 2002

LIBRE OPINION

La grande déchirure

JEAN-FRANÇOIS BERTRAND
Député et ministre du Parti québécois
entre 1976 et 1985

À u Parti québécois, la grande différence entre les «modérés» et les «purzédurs», c'est que les premiers sont des souverainistes qui veulent que ça se fasse alors que les seconds n'y tiennent pas plus que ça... Les premiers travaillent pour une victoire, les seconds, pour une défaite. Je caricature à peine.

Les «purzédurs» se sont opposés, en 1974, à l'idée d'un référendum pour réaliser la souveraineté. Ils auraient nettement préféré une élection référendaire qui leur aurait permis de «faire le pays», mais avec une minorité d'appuis: belle démocratie!

Les «purzédurs» n'ont jamais aimé l'idée de salir la pureté de l'«Option» en la colorant du concept d'association ou de partenariat. Ce «lévesquisme» ou ce «bouchardisme» les ont toujours horripilés; d'ailleurs, ils ont toujours considéré ces deux hommes comme «suspects».

Les «purzédurs» voudraient qu'on tienne le référendum «au plus sacrant», permettant ainsi à l'«Option» de passer du 49 % de 1995 au 40 % de 1980... Méchant cadeau! Après cela, il ne restera plus qu'à organiser le prochain congrès national du PQ dans la chambre 203 du motel Idéal...

Les «purzédurs» voudraient que le parti se débarrasse des «Legault, Boisclair et Fa-

cal» alors que ces derniers représentent pourtant l'espoir de l'«Option». Ils préfèrent les «Parizeau, Bégin et président de Montréal-Centre», qui minent les efforts des premiers, en adoptant un discours réducteur et sectaire.

Les «purzédurs» veulent qu'on parle de souveraineté tout le temps, même si c'est à contretemps. Ils croient que si les gens ne veulent pas en entendre parler, c'est parce qu'on n'en parle pas, et que si on en parlait davantage, les gens les écouterait, les comprendraient et les appuieraient... Youppi!

Aux yeux des «purzédurs», les modérés sont des traîtres, des lâches ou des peureux. Leur ADN et celui de la souveraineté ne concordent pas. Il faut donc se méfier de ces «impurs» et de leurs stratégies «diaboliques». Pour la secte dogmatique des «purzédurs», les «autres» sont ou des incroyants, ou des hérétiques.

Les «purzédurs» aimeraient faire l'Indépendance durant la nuit, à 3h du matin, pendant que tout le monde dort. L'opinion publique, quel mot affreux, leur donne de l'urticaire. De quel droit faudrait-il en tenir compte dans la réalisation d'un projet aussi grand et aussi noble? C'est dans Mercier, sur l'avenue du Mont-Royal, chez Porté Disparu et dans la grosse boucane que ça va se régler!

Vaut mieux en pleurer

J'aborde volontairement la question des

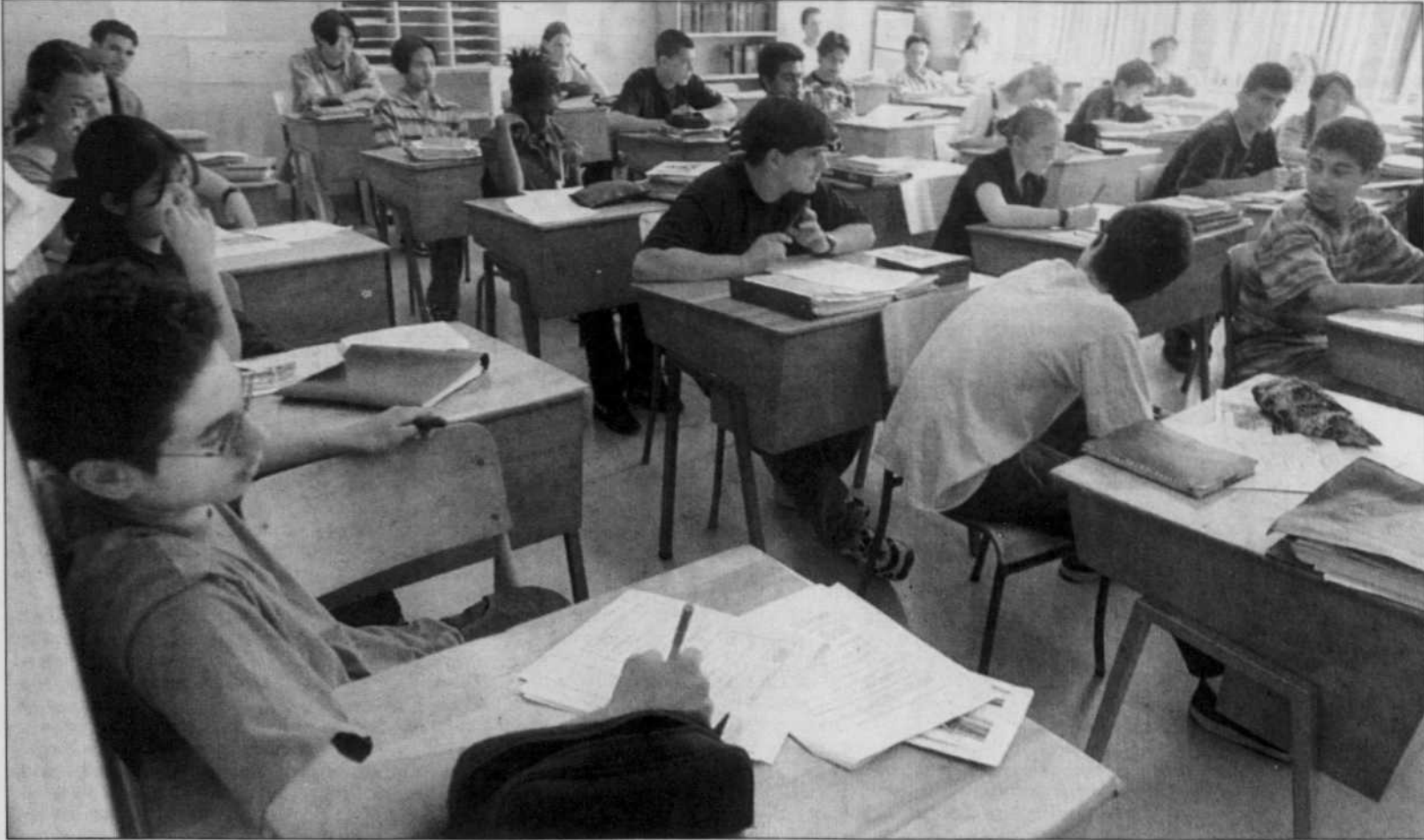
«sempiternelles querelles internes» du PQ sur un ton ironique et sarcastique, en sachant toutefois qu'il faut davantage en pleurer qu'en rire. Car les conséquences de ces déchirements sont prévisibles: l'effondrement du parti aux prochaines élections et l'affaiblissement du projet souverainiste.

En ce moment, on retrouve environ 800 000 ex-péquistes souverainistes à l'ADQ. Consultez les derniers sondages, faites les calculs, et vous arriverez au même constat. C'est le tiers des appuis additionnels dont le Parti québécois aurait besoin pour demeurer au pouvoir. Et il en manque encore quelques centaines de milliers pour faire la souveraineté! Mais, voyez-vous, les «purzédurs» n'aiment pas la «dictature» des chiffres.

Si cette confrontation se poursuit, on va se retrouver avec le contraire de ce qu'on recherche. L'ADQ s'en va peut-être au pouvoir grâce, en partie, aux deux solitudes péquistes. Si ça persiste, ne nous surprenons pas de retrouver le PQ avec, tout au plus, cinq, six ou sept sièges. Comme en 1970 et en 1973.

Et là, nous assisterons au duel final. Il sera spectaculaire. Au micro de gauche, le «pape», pontifiant, avec, en main, l'Encyclopédie de l'Indépendance. Au micro de droite, un quelconque «pissou» qui se laissera aller à des considérations aussi vulgaires que la réalité, le peuple et la démocratie. Devinez qui va gagner...

IDÉES



Peut-être est-ce le temps de cesser de regarder les moyennes des écoles à des épreuves standardisées de trois heures et de recentrer le débat sur l'acquisition de connaissances, la réalisation d'apprentissages et le développement de compétences au bénéfice de tous les élèves, de toute la population et pour toute la durée des études.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le palmarès des écoles secondaires, prise 3

Il y a lieu de s'interroger sur les véritables motifs de tout ce branle-bas

JEAN-GUY BLAIS

CRIFPE - Labriprof, faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal

Le troisième *Bulletin des écoles secondaires du Québec* de l'Institut économique de Montréal et de l'Institut Fraser de Vancouver sera présenté demain en conférence de presse. De plus, la revue *L'Actualité* publiera elle aussi, dans un numéro spécial, un résumé des données contenues dans le *Bulletin*. Cette importante diffusion d'un classement des écoles selon les scores moyens pour chaque école à quatre épreuves de la fin du secondaire du ministère de l'Éducation soulève plusieurs questions. En effet, malgré d'importantes lacunes méthodologiques et plusieurs ellipses intellectuelles commises dans ce bulletin, les commanditaires récidivent de la même manière cette année, comme si de rien n'était. Si ce classement était présenté dans un obscur congrès au Kansas, on ne trouverait rien à y redire. Mais lorsqu'on le publie à 400 000 exemplaires et qu'on lui donne autant de visibilité médiatique, il y a lieu de s'interroger, étant donné les importantes réserves méthodologiques émises à son sujet, sur les véritables motifs de tout ce branle-bas. Je désire donc profiter de cette troisième publication pour remettre en perspective trois facettes de l'opération de l'IEDM et de l'IF avec leur *Bulletin des écoles secondaires*:

- les glissements conceptuels commis par les auteurs mais ne découlant pas des caractéristiques des données utilisées;
- les techniques empruntées par l'IEDM et l'IF au domaine des relations publiques;
- l'objectif de diffusion de l'information à la population.

Le Bulletin des écoles: les glissements

Les auteurs relient continuellement la performance de l'école aux résultats moyens des élèves aux épreuves du ministère. Ainsi, on glisse, on surfe, dans une perspective de cause à effet, entre les résultats moyens aux épreuves, qui constituent l'information de référence, et ce qu'on appelle l'«efficacité» de l'école. Malheureusement, les données utilisées ne permettent pas d'être aussi audacieux. Rappelons, ce ne sont pas les résultats des écoles qui sont observés, ce sont les scores des élèves à quatre épreuves d'une durée de trois heures chacune. En associant directement les scores moyens des élèves aux épreuves de la fin du secondaire à une caractéristique générale de l'école ou encore à un effet de l'enseignement, on prend un raccourci qui ne conduit nul part.

Il y a plusieurs éléments qui militent contre ce genre d'ellipse intellectuelle: l'absence de la démonstration de l'existence d'une mesure, l'utilisation de la seule moyenne plutôt que de l'ensemble des résultats, la non-prise en considération de l'erreur de mesure et de l'erreur d'échantillonnage, les fluctuations dans la clientèle des élèves et les changements dans le corps enseignant, l'ignorance des caractéristiques métriques des épreuves du ministère, etc.

La mesure

Les auteurs avancent qu'ils «peuvent mesurer non seulement le rendement annuel de l'école mais aussi leur [sic] progrès ou leur [sic] recul au fil des ans». Mais quelle sorte de mesure utilisent-ils? Avec quelle sorte de balance réussissent-ils à peser les écoles les unes contre les autres?

D'abord, pour obtenir une mesure, il ne s'agit pas seulement de compter le nombre de bonnes réponses, d'obtenir un total, de faire la moyenne des totaux des élèves et d'additionner, soustraire, multiplier ou diviser ces moyennes. La mesure n'existe pas seulement par la magie des nombres: ceux-ci ne sont

qu'un support dont la structure est très commode. La mesure existe parce qu'on peut faire la démonstration qu'il existe des unités de mesure qui représentent des rapports entre des grandeurs, comme pour la seconde ou le candela par exemple, et parce qu'on peut démontrer qu'il existe une façon de combiner les unités de mesure, par exemple en les concaténant. Pour mesurer, il faut aussi mettre au point un instrument qui permettra de produire la preuve de la régularité de la grandeur de l'unité de mesure, comme une montre qui mesure le temps écoulé.

Qu'en est-il des nombreuses «mesures» du *Bulletin*? En fait, la principale mesure concoctée par les auteurs du *Bulletin* est ce qu'on appelle une mesure par fiat, c'est-à-dire une mesure qui n'existe que par la volonté de celui qui la crée, comme la personne qui prétend que l'intelligence consiste en ce que le test d'intelligence mesure. L'IF concocte d'ailleurs des mesures de l'efficacité des écoles de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec. Pour chacune de ces provinces, les variables utilisées pour construire la cote ne sont pas les mêmes. Il y aurait donc quatre unités différentes pour mesurer la même chose, soit l'efficacité de l'école, dans quatre cultures éducatives différentes.

L'opération ne tient pas compte de l'erreur de mesure inhérente aux épreuves standardisées du type de celles du ministère, où la perspective métrique relève plus de la fidélité des scores que de leur validité. A titre d'exemple, la tâche de l'épreuve écrite en langue maternelle varie d'une année à l'autre et, certaines années, la tâche peut être plus complexe pour ceux qui rédigent le texte et pour ceux qui le corrigent. Les scores à ces épreuves sont ainsi marqués, à divers degrés d'une année à l'autre, par une erreur de mesure associée au thème à développer. Le recul ou le progrès du «système» ou d'une école particulière peut ainsi n'être qu'un artefact de la tâche à réaliser.

Lorsqu'on utilise uniquement la moyenne pour représenter les résultats des écoles, on oublie que cette statistique est très sensible à l'asymétrie de la distribution des scores et aux valeurs extrêmes qui peuvent la contaminer et l'empêcher d'être un indicateur valide. De plus, les modèles psychométriques utilisés pour étudier les caractéristiques de fidélité et de validité des épreuves du ministère sont des modèles valides pour les individus, pas pour un collectif d'individus représenté par une moyenne.

L'opération de diffusion des résultats

Dans l'industrie des relations publiques, il existe différentes techniques de diffusion des messages qu'on veut faire passer. Parmi ces techniques, il y en a deux qui ressemblent drôlement à ce qui est fait par l'IEDM et l'IF dans l'opération *Bulletin*. Il s'agit de la technique dite du troisième homme et de la technique du reportage gracieusement proposé. En fait, il s'agit d'utiliser la position d'expertise de la science et de l'allier à la puissance des médias de grande diffusion. Aux États-Unis, le monde des affaires et les *think-tanks* conservateurs ont souvent recours à ces techniques, et on retrouve plusieurs études de cas bien documentées dans le livre de l'historien S. McEwen, *PR! - A Social History Of Spin*. Il s'agit tout simplement de passer une commande à un expert crédible, un universitaire la plupart du temps, qui partage, en partie ou en totalité, vos idées et vos objectifs, et, ensuite, d'offrir gratuitement le fruit de ce travail commandité à un média à grand tirage qui accepte de le rendre public parce qu'il partage aussi une partie de vos idées et de vos objectifs. Quel est l'objectif de ce genre d'opération? Généralement, il s'agit d'influencer l'opinion publique dans une direction qui converge vers les intérêts des commanditaires.

Quel est l'intérêt des commanditaires dans le cas de l'opération *Bulletin*? L'orientation idéologique de l'IF est assez claire. L'IF se fait le propagandiste du marché et de la liberté de choix. Ainsi, peut-être ne faut-il

pas chercher très profondément les raisons qui mènent l'IF et l'IEDM à commanditer et à diffuser largement ce bulletin: le marché, tout simplement. Certains acteurs de l'industrie des relations publiques, théories psychologiques des masses à l'appui, sont persuadés de l'efficacité d'une démarche planifiée de cette façon. Une espèce de publicité-propagande subliminale, en somme. Cela fonctionne-t-il? Difficile à dire dans le cas du *Bulletin des écoles secondaires*, mais si on se réfère à l'air du temps politique au Québec et aux débats qui ont lieu à propos de la santé, il est probable que ce type d'opération ait actuellement un impact sur l'opinion publique.

Une étude indépendante?

Les auteurs du *Bulletin 2001* mentionnent qu'«une dépense publique d'une pareille ampleur appelle une mesure constante et indépendante». En fait, il faudrait plutôt dire: «un des deux auteurs mentionne que...». En effet, les tâches sont partagées, et c'est un employé de l'IF qui est responsable de la partie «littéraire» du rapport. L'étude est peut-être indépendante, mais on remarque que la partie littéraire des bulletins 2000 et 2001 pour le Québec s'inspire toujours très fortement des autres rapports du même type publiés par l'IF. Par exemple, dans le rapport 2000 du Québec, on retrouve des morceaux de texte provenant directement, sans référence, du rapport de la Colombie-Britannique. Dans le rapport 2001, ce sont des morceaux de texte du rapport de l'Ontario que l'on retrouve tel quel, à des nuances de traduction près. Ainsi, il existe une espèce de coquille d'interprétation passe-partout, fournie par l'IF, à laquelle on greffe une analyse de données pour produire un classement des écoles en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. Si les commanditaires et les auteurs du *Bulletin* décidaient de soumettre leurs travaux à un comité de pairs indépendants qui jugerait de la qualité du travail réalisé, il y aurait un pas de fait vers une réelle indépendance et pas uniquement une indépendance déclarée.

Informé la population

Pour ce qui est de fournir de l'information à la population, il est difficile de dire si l'objectif est atteint car l'information transmise est incomplète et invalide sous plusieurs aspects. Le public n'est pas dupe de ce genre d'opération. Dans le sondage publié par *L'Actualité* dans le cadre de son numéro spécial 2001, les répondants étaient d'accord à 82 % avec l'énoncé voulant que «la publication des bulletins aide les parents à choisir une école», mais 62 % des répondants étaient aussi d'accord avec l'énoncé selon lequel «les bulletins ne sont pas représentatifs de la réalité car certaines données importantes ne sont pas prises en considération». Bien dit.

Evidemment, les choses pourraient toujours être meilleures pour tous et partout, mais il n'en demeure pas moins que 40 ans après la publication du rapport Parent, notre système d'éducation a trouvé un rythme de croisière qui fait l'envie de plusieurs. Cependant, comme tous les systèmes complexes, il nécessite des ajustements périodiques. Cela non plus, il ne faut pas l'oublier. Il y a place à des ajustements, mais que les sceptiques en parlent aux parents qui ont des enfants qui fréquentent l'école, publique ou privée, au Québec. D'après les enquêtes des 20 dernières années sur ce sujet, ils sont en général assez satisfaits. Alors, peut-être est-ce le temps de cesser de regarder les moyennes des écoles à des épreuves standardisées de trois heures et de recentrer le débat sur l'acquisition de connaissances, la réalisation d'apprentissages et le développement de compétences au bénéfice de tous les élèves, de toute la population et pour toute la durée des études. Si le passé est garant de l'avenir, les élèves du Québec bénéficieront, à n'en pas douter, d'un accompagnement de qualité et sans cesse renouvelé dans cette direction.



Norman Spector

De Bush à Chrétien

Si vous cherchez à comprendre ce qui s'est passé cette semaine lors de la septième conférence fédérale-provinciale conjointe des ministres de l'Environnement et de l'Énergie portant sur le protocole de Kyoto, oubliez la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour quelques minutes seulement, imaginez que Jean Chrétien soit George W. Bush.

Oui, je sais, cela peut paraître incongru. Et, non, je ne fais pas référence ici à leurs compétences linguistiques respectives.

Réunis à Halifax, les ministres provinciaux ont demandé à l'unanimité que M. Chrétien convoque une conférence avec ses homologues provinciaux avant que le Parlement ne ratifie le protocole. Les deux ministres fédéraux présents à la conférence ont ignoré leur demande.

Il s'agit là d'une bien étrange réaction. Comme les autres chefs de ce monde, M. Chrétien a une affection particulière pour les réunions, tant et aussi longtemps qu'elles se tiennent à l'étranger. La semaine dernière, par exemple, il s'est brièvement arrêté à Ottawa après avoir assisté au Sommet de la Francophonie à Beyrouth, juste assez longtemps pour mettre quelques chemises propres dans ses valises avant de se rendre au Sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui se tenait à Los Cabos, au Mexique.

Le premier ministre canadien aime tout particulièrement les sommets du G8. En revanche, le président Bush, qui sait bien qu'il a peu à y gagner, y arrive tard et en repart tôt. C'est exactement ce que pense M. Chrétien à propos des réunions tenues avec ses homologues provinciaux.

Sur le plan international, M. Chrétien n'hésite pas à faire siennes les critiques européennes à propos de l'«unilatéralisme» américain. Il a offert d'unir ses efforts à ceux de l'Afghanistan dans l'espoir de mettre un frein à la guerre au terrorisme. Parmi toutes les critiques formulées lorsque les États-Unis ont décidé de ne pas adhérer au Tribunal pénal international, les plus virulentes ont été celles de notre ambassadeur aux Nations unies. Et c'est M. Chrétien lui-même qui a vivement conseillé à M. Bush de signer l'accord de Kyoto.

Chez nous, par contre, M. Chrétien se comporte comme un «unilatéraliste» par excellence en matière d'environnement. Il a pris tout le monde de court, y compris ses ministres, en annonçant, à Johannesburg, que le Canada ratifierait le protocole de Kyoto. Et même s'il avait auparavant promis de convoquer une conférence des premiers ministres en 2003, devant porter sur les soins de santé, cette réunion n'aurait lieu qu'après cette fameuse ratification.

L'«multilatéralisme» est vraiment la dernière des options qu'il souhaite envisager. Bien sûr, M. Chrétien sait que les provinces sont généralement en désaccord à propos du réchauffement planétaire puisque leurs représentants sont là pour défendre les intérêts de ceux qui les ont élus. Par conséquent, le fait que tout accord provincial ne puisse que nécessairement refléter le plus bas dénominateur commun explique pourquoi les provinces ne se sont véritablement entendues lundi que sur l'importance de réclamer la tenue d'une conférence des premiers ministres avant la ratification du protocole.

C'est ce qui explique comment les ministres fédéraux peuvent normalement sortir des réunions, même les plus difficiles, le sourire fendu jusqu'aux oreilles. En effet, eux et leurs fonctionnaires peuvent toujours dominer les négociations fédérales-provinciales en exploitant les oppositions qui déchirent les provinces.

Les provinces ne sont pas dupes du jeu d'Ottawa mais ne peuvent s'empêcher de tomber dans le piège. Dans le dossier de Kyoto, c'est le premier ministre albertain Ralph Klein qui a lancé le bras de fer en protestant vigoureusement contre la ratification du protocole et en prônant l'adoption d'une approche *made in Canada*.

Pendant bien des mois, l'Alberta est restée isolée. Mais M. Klein a récemment reçu l'appui d'une coalition de grandes entreprises qui, si elles appuient la mondialisation commerciale, n'en font pas autant dans le domaine de la mondialisation environnementale.

Des que l'opinion publique a commencé à fléchir à propos des accords de Kyoto, Ottawa en a profité pour négocier secrètement avec l'Alberta, espérant ainsi tempérer son opposition. Mais les autres provinces ont rapidement compris le double jeu auquel Ottawa se prêtait.

Lorsque le gouvernement ontarien s'est aperçu qu'Ottawa se préparait à alléger le fardeau pesant sur le secteur de l'énergie et donc à alourdir la note des manufacturiers, son appui aux objectifs de Kyoto a considérablement décliné.

L'Assemblée nationale — la plus grande alliée d'Ottawa en ce qui a trait au protocole de Kyoto — a adopté à l'unanimité la semaine dernière une résolution pour protester contre l'absence de reconnaissance des efforts entrepris par le passé pour contrôler les émissions de gaz à effet de serre. Pendant ce temps, le premier ministre Gordon Campbell expédiait une lettre au premier ministre Chrétien afin que les efforts de la Colombie-Britannique en matière de gestion forestière — et non ceux du Canada en entier — soient pris en considération.

Désormais, chacune des provinces demande l'autorisation de s'attaquer à sa manière au réchauffement de la planète. Mais celles-ci n'en souhaitent toujours pas moins la tenue d'une réunion avec le premier ministre, peut-être pour faire publiquement étalage de leurs désaccords.

enspector@hotmail.com

Norman Spector a été sous-ministre auprès de Bill Bennett, ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, et secrétaire du cabinet aux relations fédérales-provinciales à Ottawa.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale) Jeanne Corriveau (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Manger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Julie Carpentier, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste) ; Diane Précorat (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Dackos et Christine Dumont (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels) ; à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte ; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste) ; à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque ; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction) ; Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (comité). La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlene Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltas, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furuy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Benny Farm: les citoyens ont dix jours pour se faire entendre

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Quelque 400 personnes se sont penchées hier soir sur quatre scénarios de développement du site Benny Farm, dans le quartier montréalais de Notre-Dame-de-Grâce.

L'assemblée aurait pu être explosive, puisque l'avenir du site fait l'objet de débats depuis plus de dix ans. Elle fut plutôt attentive, studieuse même, scrutant les plans exposés et notant soigneusement les forces et les faiblesses de chacune des propositions élaborées par quatre firmes d'architectes.

Il faut dire que le mot d'ordre était clair: «Ce n'est pas une assemblée de consultation, mais une réunion d'information», disait d'entrée de jeu l'animatrice de la soirée, qui se déroulait au campus Loyola de l'université Concordia. «Ce n'est pas un concours que l'on fait: nous ne sommes pas ici pour élire un vainqueur», insistait de son côté le représentant de la Société immobilière du Canada (SIC), propriétaire de l'immense site qui a logé pendant plus de 50 ans des vétérans et leur famille.

La soirée elle-même avait été précédée d'un travail de fond, commandé par la SIC qui voulait se sortir de l'impasse dans laquelle les dissensions autour de l'avenir du site — allait-on y faire des condos ou des logements sociaux? — la plongeaient. Un groupe de travail, composé de 12 personnes ayant des vues fort opposées, a finalement été créé cet automne, avec pour mandat de dégager des principes communs autour du site. L'exercice, qui s'est tenu au début octobre, a permis d'en arriver à un consensus qui paraissait au départ impossible.

Les architectes invités devaient donc respecter des points précis: avoir 500 unités de logement; en réserver le tiers à des propriétaires, le reste au secteur locatif; prévoir 40% de logements sociaux et 30% de logements pouvant être accessibles aux personnes handicapées. Enfin, il fallait arriver à rénover une partie des 52 sixplex existants et inclure des bâtiments communautaires, dont un CLSC.

Les firmes ont chacune insisté sur un aspect particulier. La firme Daoust Lestage a axé le développement du site à partir d'un square et d'un centre sportif en sous-sol. Le consortium Atelier BRAQ/Atelier in situ mise sur le respect de la structure actuelle de Benny Farm. Les architectes Saïa et Barbarese a insisté sur des îlots urbains qui communiquent par des cours et des jardins. L'agence L.O.E.U.F., qui travaille depuis longtemps avec les promoteurs du logement social et abordable à Benny Farm, a pour sa part fait valoir les liens entre les logements et des activités communautaires.

Durant la période de questions — où toute place pour les commentaires était évacuée —, seules des préoccupations quant au nombre d'immeubles qui seront détruits ont été soulevées. L'agence L.O.E.U.F. entend rénover 80% des immeubles existants, les trois autres firmes parlent plutôt du tiers. Ce fut la seule dissension de la soirée. Sinon, les gens présents avaient des questions bien terre à terre: où seront les stationnements? y en aura-t-il assez? Et accèdera-t-on facilement au CLSC?

Les citoyens sont maintenant invités à souligner ce qu'ils aiment et n'aiment pas de chaque projet — dès hier soir, certains ont rempli la fiche à cet effet. Ils ont jusqu'au 10 novembre pour ce faire et peuvent d'ici là voir les plans exposés dans quatre lieux du quartier.

Sur la base de ces suggestions, le comité de travail recommandera ensuite un scénario final à la SIC, qui doit le déposer à la ville de Montréal d'ici la fin décembre. La ville procédera à sa propre consultation publique, comme le veut la loi, en début d'année. Mais Michel Prescott, vice-président du comité exécutif et responsable de l'habitation, présent hier soir, disait avoir confiance que la construction sur le site commence d'ici le début de l'été prochain.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec. Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SHARON

SUITE DE LA PAGE 1

la responsabilité. «Tout le monde connaît l'importance que j'accorde au gouvernement d'union nationale. Tout le monde doit faire preuve d'unité et de responsabilité», a-t-il dit. Evoquant les tractations de dernière minute pour aboutir à un compromis sur le budget, il a précisé avoir refusé que le «débat soit détourné vers quelque chose qui pourrait affecter toute une population [les colons]». «C'est pour cette raison que tu as provoqué la rupture du gouvernement d'union nationale», a-t-il lancé à l'adresse de M. Ben Eliezer.

Ce dernier avait pris la parole avant le premier ministre, affirmant avoir fait «l'impossible pour parvenir à un compromis» tout en dénonçant le projet de budget comme étant antisocial et susceptible de frapper les couches les plus défavorisées de la société.

La crise avait éclaté en raison de la menace des travaillistes de voter contre le projet de budget si les crédits alloués aux colonies dans les territoires palestiniens n'étaient pas réduits de 150 millions de dollars à l'instar de toutes les autres dépenses sociales. Le budget d'austérité prévoit des coupes totales de 1,8 milliard de dollars. Le compromis prévoyait que l'Etat accepte le principe d'un soutien financier aux colons «équivalent aux autres secteurs» de la société, mais sans s'engager à réduire les aides à la colonisation.

Selon des sources proches des tractations, l'échec est notamment dû au refus de M. Sharon d'inclure dans le texte du compromis toute formule critique à l'endroit des aides accordées à la colonisation.

De son côté, M. Ben Eliezer a vu sa marge de manœuvre se rétrécir du fait de l'opposition de nombreux élus travaillistes à un compromis qui leur apparaissait comme une capitulation.

Selon la radio militaire, M. Sharon n'a pas l'intention, dans un premier temps, de présenter sa démission, ce qui entraînerait automatiquement la tenue d'élections législatives anticipées dans les 90 jours.

Il estime que l'opposition, malgré le renfort des travaillistes, ne sera pas en mesure de mobiliser une majorité absolue de 61 députés sur 120, indispensable pour renverser le gouvernement lors du vote d'une motion de censure, comme celle déposée par le parti de gauche Meretz, qui doit être examinée lundi.

Le premier ministre pourrait continuer à gouverner et choisir ensuite entre donner sa démission à la date qui lui convient le mieux ou faire voter une loi sur des élections anticipées qui pourraient avoir lieu dans les six mois, selon les médias israéliens. Les élections sont normalement prévues en octobre 2003.

Ariel Sharon se retrouve devant trois scénarios possibles: garder un gouvernement minoritaire, constituer un nouveau cabinet majoritaire en s'alliant avec les ultranationalistes ou organiser des élections anticipées.

Gouvernement minoritaire

Avec le départ des travaillistes de la coalition, Sharon se retrouve avec un gouvernement minoritaire qui ne peut compter que sur le soutien de 55 députés sur les 120 que compte le Parlement, qui pourrait présenter contre lui des motions de censure.

En restant à la tête d'un gouvernement minoritaire, Sharon risque de voir s'éroder son pouvoir et son image publique. Le gouvernement a de grandes chances de s'effondrer au bout de quelques mois.

Sharon pourrait obtenir une courte majorité en

s'alliant à des partis de droite comme Israël Beitenou, qui compte sept sièges au Parlement.

Cependant, une telle décision donnerait aux ultranationalistes un pouvoir démesuré sur Sharon et empêcherait toute avancée dans le processus de paix avec les Palestiniens, déjà mis à mal par plus de deux ans d'intifada.

Sharon subit les pressions des États-Unis, qui lui demandent de limiter les violences à l'encontre des Palestiniens afin de permettre à Washington d'obtenir le soutien des pays arabes à une éventuelle intervention armée en Irak.

Dissolution du Parlement

Après le départ des travaillistes, Sharon pourrait décider de demander au président israélien Moshe Katzav de dissoudre le Parlement et d'organiser des élections d'ici 90 jours.

Le Likoud et le Parti travailliste, principaux partis du pays, peuvent décider d'un commun accord de dissoudre le Parlement et de déterminer une date pour les élections.

Les élections israéliennes sont organisées pour les partis politiques sur le principe de la proportionnelle, les sièges étant répartis en fonction du pourcentage des votes obtenus. Ce système a favorisé l'émergence de petits partis religieux extrémistes.

Une fois les résultats proclamés, le président désigne le chef du parti qu'il estime le mieux à même de constituer une coalition viable. Il s'agit en général — mais pas nécessairement — du chef du parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au Parlement.

Contexte tourmenté

L'actuelle crise du pouvoir survient alors qu'Israël traverse une récession sans précédent dans son histoire tout en faisant face à l'intifada palestinienne et en étant menacée d'un éventuel conflit en Irak.

Cet inquiétant contexte autorise toutes les supputations, y compris une improbable volte-face des travaillistes. Toujours est-il qu'à moins d'un coup de théâtre, l'éclatement du gouvernement d'union nationale sera consommé demain, les démissions des ministres travaillistes devenant effectives 48 heures après leur présentation. M. Sharon perdra ainsi une carte maîtresse qui lui a jusqu'à présent valu de caracolier imperturbablement en tête des sondages de popularité, malgré la crise économique et l'insécurité.

Depuis 20 mois, le chef travailliste de la diplomatie, Shimon Peres, lui servait littéralement de gilet pare-balles sur la scène internationale.

M. Sharon va en outre découvrir les changements du paysage politique intérieur dès lundi, lorsque la Knesset devra se prononcer sur une motion de censure du gouvernement présentée par le parti laïc de gauche Meretz.

Quant aux sept députés ultras du bloc «Union nationale - Israël Beitenou», ils ont déjà indiqué qu'ils souhaitent des élections anticipées, la législation prenant fin dans un an. Leur intransigeant chef, Avigdor Lieberman, est un proche de M. Néanyahu.

Antan dire que M. Sharon aura du mal à former une large majorité de substitution, vu le caractère composite de la Chambre.

La seule réaction palestinienne est venue du ministre des Collectivités locales, Sa'eb Erakat, qui a estimé que, crise politique ou pas, la classe politique israélienne ne fait que s'éloigner «de plus en plus de la paix».

MONTRÉAL

SUITE DE LA PAGE 1

Affaires municipales et de la Métropole a officiellement puisé hier trois millions à même les crédits alloués au Programme-cadre de renouveau urbain.

Cette somme, directement versée à la CMM, servira à financer les projets qui lui ont été soumis. La CMM et les 63 municipalités qui la composent participeront également au financement des projets à hauteur de 66 %, soit trois millions de la CMM et autant des municipalités qui verront leurs projets acceptés.

Au total, la CMM jouira donc d'une enveloppe globale de neuf millions de dollars, enveloppe qu'elle espère pouvoir étoffer ultérieurement, selon la demande. Et tout porte à croire qu'une demande sera faite en ce sens au gouvernement puisque, à ce jour, 24 projets de toute sorte ont été présentés. Le coût total de ces derniers est évalué à 34 millions alors que l'enveloppe du programme est de neuf millions.

«C'est un peu pour quatre, ce qui est normal pour ce genre de programme», précise en entrevue Denis Pélouin, responsable du secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts. «Ça veut dire, en fait, que ce programme répond à des besoins, qu'il n'est d'aucune façon superflu. Mais il est évident que ça nous oblige à faire un tri en fonction de la qualité des projets et de leur dispersion sur le territoire de la CMM.»

Puisque cela implique que certains projets ne seront pas retenus dans un premier temps, il a été impossible de connaître la nature exacte des projets qui ont été présentés. «En bonne partie, il s'agit de réfection de marinas et de création de ports de plaisance, à tout de même précisé M. Pélouin. Il y a également plusieurs projets de parcs riverains, tant sur les couronnes nord et sud que sur l'île, de renaturalisation de berges et de pistes cyclables.»

«Le but, a-t-il ajouté, est de mettre sur pied des équipements nautiques, notamment, pour qu'à un moment donné il y ait possibilité de louer des bateaux, par exemple. En Ontario, sur la rivière des Milles-Îles, il est

très facile de louer un bateau pour la pêche ou pour la promenade. Il y a même des "house boats" louables à la semaine. On est loin de ça à Montréal, mais un jour, on pourra peut-être arriver à ça.»

L'idée du Montréal bleu a été lancée par l'actuel chef de l'opposition à Montréal, Pierre Bourque, à l'époque où il occupait la plus haute fonction à l'hôtel de ville. L'objectif était de mettre en valeur les berges de l'île. Récupéré par la CMM et son président, l'actuel maire de Montréal, Gerald Tremblay, le Montréal bleu est devenu le Grand Montréal bleu.

La CMM souhaite ainsi protéger et mettre en valeur les grands bassins de la région métropolitaine, en plus d'accroître l'accès du public aux berges, aux plans d'eau et à certaines îles fluviales du Grand Montréal. Pour ce faire, elle accordera un appui notamment financier aux projets municipaux qui militent en ce sens. Par ailleurs, des discussions vont actuellement bon train entre le gouvernement et la CMM au sujet d'un fonds vert qui reste à être bonifié. Celui-ci, l'équivalent du fonds bleu, s'appliquerait aux boisés de la région métropolitaine ou, en d'autres mots, au Grand Montréal vert.

L'entente signée le 10 octobre dernier consacre à cette fin une somme de 3,5 millions de dollars (provenant à parts égales du ministère de l'Environnement et de certains partenaires privés, comme Canards illimités et Conservation de la nature) pour l'acquisition et la conservation d'espaces naturels, boisés et humides dans la région. La CMM étudie actuellement la possibilité de se joindre au gouvernement et à ses partenaires pour augmenter le montant de cette enveloppe.

Cela est d'autant plus urgent que le cadre d'aménagement élaboré par le gouvernement à l'intention de la CMM souligne le caractère critique de la situation naturelle de la région. Celle-ci aurait perdu 30 % de son couvert végétal entre 1986 et 1994, et ses aires protégées ne correspondent à l'heure actuelle qu'à 4,3 % du territoire métropolitain.

SURSIS

vers l'Algérie. Arrivés au Canada il y a quelques années, les deux n'avaient pas réussi à se qualifier comme réfugiés politiques. Toutefois, le Canada ayant instauré un moratoire sur le renvoi d'Algériens, compte tenu du climat général de violence régnant dans le pays, ils ont pu rester ici.

C'est ce moratoire qui a été levé en avril dernier. Il y aurait 1100 ressortissants algériens au Canada, dont la quasi-totalité se trouvent au Québec. Depuis la levée du moratoire, 32 personnes faisaient l'objet d'un renvoi et seulement deux — Mme Seddiki et M. Bourouisa — ont défié cet avis. Une cinquantaine d'entre eux ont obtenu le droit de s'établir au Québec. Le ministre responsable de l'immigration à Québec, Remy Trudel, a souhaité que ce nombre augmente.

«Ce traitement humanitaire, équitable et spécifique nous permettra, nous l'espérons, de statuer sur un très grand nombre de cas qui sont en litige et permettra à ces personnes, pour le plus grand nombre possible, de vivre et s'épanouir en terre québécoise».

Le ministre Coderre souligne que cet assouplisse-

VOLS

SUITE DE LA PAGE 1

cette journée d'étude. «Il n'y a pas d'inventaire des œuvres d'art dans les cimetières. Alors, pour signaler les vols, il faut connaître ces œuvres. Il est difficile de faire le suivi.» Un des conférenciers de la journée d'étude, Paul Aiello, soutient que plus d'une dizaine de pièces ont été volées à cette famille de marchands de monuments funéraires, explique M. Tremblay.

La question de la descendance complique également les choses. «Le buste du monument d'Alfred LaLiberté, qui a été fait par lui-même, a été volé. Mais puisqu'il n'y a pas de descendants, la famille n'a pas pu déclarer le vol.» Le caractère semi-public de ce patrimoine n'a rien pour simplifier le dossier. Les œuvres appartiennent aux familles mais les monuments sont sous la responsabilité des fabriques. Or ces dernières sont les dépositaires des œuvres mais n'ont pas les moyens d'en assurer la sécurité.

Alain Tremblay hésite avant de parler de désacralisation. «J'ai lu quelque part que des calices avaient été volés dans les églises il y a 150 ans.» Il préfère lire ce phénomène à la lumière du délaissement des pratiques religieuses au Québec. «Il y a un délaissement de la tradition des visites de cimetières qui fait qu'on est moins au courant ou moins sensible à ce patrimoine.»

Ce qui ne fait pas de doute cependant, vu le renom des artistes dont les œuvres sont volées, il y a tout lieu de croire que des connaisseurs sont derrière ces coups. «On parle d'œuvres signées. Il doit y avoir des collectionneurs qui acquièrent ces œuvres. On se promène chez les antiquaires, et on a des anges de marbre et des bronzes qui proviennent des cimetières. Il y a un marché.» La crainte que certains peuvent avoir, c'est que plus le sujet sera ressassé par les médias, plus les éventuels voleurs seront alléchés. «J'accepte de porter l'odieux d'avoir amené l'opinion publique. Il y a des gens qui verront ces œuvres chez les antiquaires et qui accepteront de faire des remontrances à ceux qui font ce commerce. Peut-être qu'on pourra l'enrayer. Ne pas en parler est également un risque. On vide les cimetières avec des camions. Ils volent des statues de trois tonnes. Ce ne sont pas des amateurs qui font ça.» Les lacunes de la législation québécoise en matière de recel d'objets d'art épaississent encore le dossier.

M. Tremblay rappelle que les grands artistes du début du siècle dernier ont signé des travaux pour les cimetières et que le fait de commander des œuvres funéraires aux artistes était une forme de mécénat. Il donne l'exemple de la famille Grothé, dont les trois frères avaient commandé des bronzes. Le directeur de l'Ecomusée de l'Au-Delà soutient que les pièces volées peuvent servir à faire collection d'œuvres d'artistes reconnus, voire tout bonnement être recyclées pour le métal.

La valeur esthétique et patrimoniale de ces ouvrages est indéfinie. Ceux-ci témoignent des pratiques de commémoration au Québec à travers le temps et participent à l'embellissement des cimetières en singularisant les monuments. M. Tremblay considère les cimetières comme des musées accessibles à tous, un intérêt que l'engouement pour le recours à la crémation contribue peut-être à faire oublier.

Parmi les participants à la journée d'étude, on note entre autres Fernand Lévesque, de la Direction du patrimoine au ministère de la Culture et des Communications, Yoland Tremblay, directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et Julie Boivin, architecte à la Ville de Montréal, qui traitera du vol d'œuvres d'art sur la place publique. Ce n'est pas le premier colloque qu'organise le Musée de l'Au-Delà, un organisme sans but lucratif qui existe depuis 1991. Ce musée sans murs entend produire une déclaration finale qui tentera de trouver des moyens de conserver et de préserver le patrimoine funéraire au Québec. La rencontre, organisée en collaboration avec Héritage Montréal, a lieu de 8h30 à 16h30, au 1212 de la rue Panet, salle Marcel-Pépin.

Une Française demande l'asile politique au Canada

AGENCE FRANCE-PRESSE

Une Française de 54 ans, qui se bat depuis neuf ans pour retrouver la trace de ses quatre enfants partis avec son ex-mari, a déposé hier une demande d'asile politique au Canada, se disant victime des «dysfonctionnements de la justice française» et de harcèlement.

«La France n'est pas le pays des droits de l'homme, on est nombreux à être persécutés par la justice. Moi, on m'a saboté mon droit de mère», affirme cette Toulonnaise, dont le nom n'a pas été dévoilé pour ne pas nuire à sa demande.

Le combat de cette femme commence en 1993 lorsqu'elle découvre que son mari, haut gradé dans l'armée, est parti avec leurs quatre enfants. Il a fait passer pour souffrant de troubles psychologiques et, affirme-t-elle, obtient la garde des enfants, mais il ne respectera pas les droits de visite accordés à la mère.

Pour les revoir, elle multiplie les procédures judiciaires, en vain, stationne à Paris devant l'Assemblée nationale ou l'Elysée, ce qui a conduit à passer plusieurs nuits en garde à vue.

Écœurée de n'avoir jamais obtenu gain de cause, assurant que son mari a été protégé par ses relations, elle dit «aspirer à trouver une vie plus tranquille» au Québec tout en continuant à chercher ses enfants.

ment n'est en aucun cas un «passe-droit» et qu'il n'est pas non plus un constat que la levée du moratoire a été prématurée. «Il s'agit d'une mesure exceptionnelle pour une situation exceptionnelle et ça ne touche uniquement que la cohorte algérienne touchée par la levée du moratoire.»

Le ministre a demandé à tous les ressortissants algériens n'ayant pas encore régularisé leur situation de le faire d'ici le 8 novembre prochain. «S'ils ne le font pas, je comprendrai qu'ils ont quelque chose à cacher et nous procéderons immédiatement, selon la loi, à l'émission de mandats et nous procéderons également aux mesures de renvoi de ces personnes.»

La famille Bourouisa, toujours retranchée dans l'église Union United Church, n'a pas voulu commenter l'entente intervenue entre les deux paliers de gouvernement et réserve ses commentaires pour aujourd'hui. Le Comité d'action des sans-statut, créé pour défendre la cause des ressortissants algériens, a d'ailleurs convié les médias à une conférence de presse prévue ce matin.

Avec la Presse canadienne et Jeanne Corriveau